



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

5^e séance plénière

Lundi 14 octobre 2019, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux membres, je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour cette phase de nos travaux a été close vendredi 11 octobre à 18 heures, conformément à la décision prise à la reprise de la séance du mardi 8 octobre (voir A/C.1/74/PV.2). J'espère que toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole durant le débat général ont été en mesure de s'inscrire sur la liste avant cette échéance. Lorsque deux séances consacrées au même point de l'ordre du jour sont prévues le même jour, les délégations sont priées d'exercer leur droit de réponse à la fin de la journée. Je rappelle également aux délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique sera ouverte demain, mardi 15 octobre.

Avant d'en venir à la liste des orateurs pour aujourd'hui, j'invite instamment les délégations qui prendront la parole à respecter le temps de parole qui leur est imparti. Je continue de compter sur leur coopération pour qu'elles limitent la durée de leurs déclarations à huit minutes, lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à 13 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de

plusieurs délégations. J'encourage les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire qu'une version abrégée et à en faire publier le texte intégral sur le portail PaperSmart. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

M. Prongthura (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission. Nous sommes convaincus que vous saurez nous guider vers une soixante-quatorzième session fructueuse et utile. Nous remercions également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et son équipe compétente pour leur soutien constant s'agissant de faire avancer les questions de désarmement.

La Thaïlande souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à celle faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Le désarmement est une condition *sine qua non* pour une paix, une sécurité et un développement durables ainsi que pour les droits de l'homme. En tant que fervente défenseuse d'un développement durable centré sur l'être humain et Présidente actuelle de l'ASEAN, sur le thème « Promotion des partenariats pour un développement durable », la Thaïlande ne ménagera aucun effort pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



promouvoir et tenir nos engagements en faveur de la réalisation d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durable, le désarmement étant bien évidemment un instrument important dans cette entreprise.

La Thaïlande s'appuie sur sa foi inébranlable dans le caractère complémentaire des mécanismes de désarmement et des approches de développement pour l'avènement de sociétés pacifiques, durables et prospères. Ce principe directeur n'est nulle part plus visible que dans nos efforts de désarmement dans le domaine des armes classiques. Nous sommes pleinement conscients du danger que les zones infestées de mines représentent pour la vie humaine et pour les moyens de subsistance, et en tant qu'État partie attaché à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous sommes déterminés à débarrasser la Thaïlande de toutes les mines terrestres d'ici à 2023. Nous sommes fiers de pouvoir annoncer qu'à compter de cette année, 86 % de nos zones polluées sont désormais exemptes de mines. La Thaïlande respecte également le Traité sur le commerce des armes, instrument essentiel qui favorise les principes de transparence et de responsabilité dans l'utilisation et le transfert d'armes, tout en tenant compte des principes humanitaires. Nous nous engageons donc à oeuvrer à sa ratification.

Cette année, nous avons été témoins d'un regain de tension qui sape clairement les efforts et progrès réalisés en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Nous pensons qu'un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes est indispensable pour que nous restions sur la bonne voie. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 constituera pour nous tous une occasion importante de rétablir la confiance et de donner suite aux promesses de désarmement. En gage de nos efforts constants pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, nous tenons à souligner l'importance du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'emploie à compléter les efforts de désarmement nucléaire en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier les obligations découlant de son article VI. C'est pourquoi nous félicitons tous les États Membres qui ont signé et ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires durant la semaine de haut niveau, le mois dernier, et appelons tous les autres pays à faire de même sans tarder, afin que le Traité puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

En ce qui concerne le programme nucléaire iranien, le Plan d'action global commun est une réalisation historique qui atteste de l'efficacité de la diplomatie multilatérale dans l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre appui au Plan d'action global commun et appelons l'Iran à le respecter de nouveau pleinement. Nous demandons également à toutes les parties concernées de travailler ensemble de façon constructive afin de trouver des solutions équilibrées pour préserver le Plan d'action.

La Thaïlande salue les efforts concertés déployés par toutes les parties pour engager un dialogue en vue de réaliser des progrès dans la péninsule coréenne. Nous espérons que ces efforts prometteurs vont se poursuivre de bonne foi et produiront des résultats tangibles pour débarrasser la péninsule coréenne des armes nucléaires.

Pour ce qui est des autres armes de destruction massive, nous rejetons tout emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la Convention sur les armes chimiques et continuerons dès lors de travailler sur tous ses aspects en étroite liaison avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La Thaïlande reste attachée au respect de la norme interdisant l'emploi d'armes biologiques, tout en encourageant les applications pacifiques des sciences biologiques et des technologies au service du développement durable. Nous estimons qu'il est impératif de renforcer plus avant la Convention sur les armes biologiques par l'adoption d'un protocole de vérification juridiquement contraignant.

S'il ouvre la voie à de nouvelles possibilités, le développement rapide et incontrôlé de nouvelles technologies crée également des espaces potentiels de conflits, en particulier dans l'espace extra-atmosphérique et dans le domaine des technologies de l'information et des communications. À cet égard, la Thaïlande appuie sans réserve les cadres existants et accueille favorablement les nouvelles initiatives, qui doivent bien sûr être conformes au droit international, visant à faire en sorte que ces technologies ne soient pas utilisées à des fins non pacifiques, mais encouragent et favorisent au contraire les progrès en matière de développement durable.

En conclusion, dans un monde où les conditions de sécurité se dégradent et où notre architecture multilatérale de désarmement est mise à l'épreuve, nous devons rester fermes et garder espoir. Grâce au désarmement, un monde de paix et de sécurité durables est à notre portée. La Thaïlande invite instamment toutes les parties à revitaliser et renforcer tous les efforts que

nous déployons en vue de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique pour les générations présentes et futures.

Mme Wang (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection.

Singapour s'associe à la déclaration faite par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ainsi qu'à celle prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous réaffirmons notre appui au Programme de désarmement du Secrétaire général, qui appelle à une action urgente et collective pour assurer notre avenir commun. L'arme nucléaire n'a été utilisée qu'à deux reprises, en 1945. Pourtant, près de 14 000 têtes nucléaires existent encore aujourd'hui, et les États dotés de l'arme nucléaire continuent de moderniser leurs arsenaux. Étant donné l'éclatement et l'instabilité qui caractérisent le climat de sécurité aujourd'hui, avec un multilatéralisme de plus en plus mis à mal, ma délégation estime qu'il y a trois questions pressantes auxquelles la Première Commission doit s'atteler afin que nous puissions avancer vers notre objectif final d'un monde débarrassé des armes nucléaires.

Premièrement, la communauté mondiale doit continuer d'affirmer et de consolider le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Plusieurs événements récents font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. L'avenir du Plan d'action global commun est incertain depuis le retrait des États-Unis de l'accord et la décision de l'Iran, en juillet, de ne plus respecter certains de ses engagements. Singapour demande instamment à toutes les parties de s'acquitter de leurs obligations au titre du Plan d'action et appelle l'Iran à continuer de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et les partenaires internationaux. Nous espérons que toutes les parties continueront de dialoguer pour préserver les accords négociés au niveau international. Après l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, nous espérons le succès de la reconduction du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Au vu des événements récents en Asie, Singapour demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter de ses obligations internationales et réaffirme son soutien à l'égard de la dénucléarisation pacifique du pays afin d'éviter de remettre en cause les progrès récents.

La communauté mondiale doit protéger et renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à l'approche du cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. Nous saluons les efforts déployés par la Malaisie, qui assure la présidence du troisième Comité préparatoire du Traité. Malgré l'absence d'un document final consensuel, les États parties doivent faire fond sur les discussions menées à ce sujet en vue d'assurer la réussite de la Conférence d'examen de 2020. Nous appelons la communauté internationale à continuer de prendre des mesures concrètes pour permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à entamer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous espérons également que la session de l'année prochaine de la Commission du désarmement sera fructueuse. Ces instruments, aux côtés du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, fournissent à la communauté internationale de multiples moyens de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Singapour soutient l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, qui constituent des mesures concrètes au titre de l'article VII du TNP. Nous réaffirmons notre attachement à la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et attendons avec intérêt la poursuite du dialogue avec les États dotés de l'arme nucléaire au sujet de leur adhésion sans réserve au protocole du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous accueillons également positivement tous les efforts pour instaurer une paix véritable et durable dans un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires.

Deuxièmement, les États Membres doivent poursuivre les discussions sur le développement de normes internationales communes sur le transfert d'armes classiques afin de nous permettre de mettre un terme au commerce illicite et d'enregistrer les stocks d'armes. En tant que signataire engagé du Traité sur le commerce des armes, Singapour encourage tous les États à fournir des informations sur les transferts d'armes afin de garantir une responsabilité accrue et l'établissement de normes internationales communes. Dans le même registre, Singapour se félicite d'avoir eu la possibilité de participer et contribuer aux débats, plus tôt cette année, du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques de 2019.

Troisièmement, nous estimons qu'il importe que les États Membres œuvrent à l'établissement de normes

régissant le comportement responsable des États dans les nouveaux théâtres de conflit, tels que le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. Les cyberattaques peuvent remettre en question les espoirs placés dans un avenir numérique commun. Singapour salue la création du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et attend avec intérêt leurs débats de fond sur la base du travail accompli par leurs prédécesseurs. L'espace extra-atmosphérique est également exposé au risque d'une course aux armements. Singapour attend avec intérêt l'examen d'initiatives pratiques, telles qu'un cadre international ouvert et inclusif, afin de garantir la sécurité et la durabilité de ce patrimoine commun de l'humanité.

Singapour prend au sérieux ses obligations internationales en matière de non-prolifération et de désarmement. Nous avons aligné nos réglementations relatives aux exportations sur les régimes internationaux de contrôle des exportations et sommes fermement résolus à appliquer l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en vue de prévenir le trafic d'armes de destruction massive. Singapour est un des codirigeants des travaux du Groupe d'élaboration des politiques du Groupe d'action financière visant à sauvegarder l'intégrité du système financier mondial face au financement de la prolifération. Nous participons également activement aux initiatives internationales de lutte contre la prolifération, telles que l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

Les initiatives nationales et régionales doivent compléter les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour remédier aux problèmes interdépendants et transfrontières en matière de sécurité internationale. Nous devons réaffirmer notre attachement à la recherche d'un terrain d'entente et à la prise de mesures concrètes pour atteindre le double objectif d'un désarmement nucléaire complet et de la non-prolifération. Singapour s'engage à jouer un rôle actif aux côtés de tous les États à cette fin.

M. Hwang (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3) et souhaiterait présenter les remarques complémentaires suivantes à titre national.

La prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs, ainsi que leur réémergence sur certains

théâtres d'opération demeurent un sujet de préoccupation majeure. Tout d'abord en Syrie, où nous avons une utilisation avérée d'armes chimiques. C'est inacceptable, et ça constitue une menace d'une extrême gravité. C'est pourquoi il est essentiel que la résolution qui sera discutée cette année encore en Première Commission soit ferme et substantielle. Le renforcement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) par la mise en place de l'Équipe d'enquête et d'identification, que nous saluons, était indispensable. L'utilisation de l'arme chimique a brisé un tabou fondamental et il est primordial que des sanctions soient prises. C'est pourquoi la France a lancé un partenariat international contre l'impunité, rejoint par 39 partenaires.

Sur l'Iran, l'Accord de Vienne de 2015 est un accord robuste, qui renforce le régime de non-prolifération nucléaire. Il reste en vigueur, et la France s'est, avec ses partenaires européens, pleinement engagée à soutenir sa mise en œuvre, qui doit être rigoureuse et transparente dans toutes ses dispositions. Mon pays est préoccupé par les dernières annonces iraniennes qui ont été mises en application. L'Iran doit revenir au respect intégral du Plan d'action global commun, et nous continuons à travailler en ce sens avec nos partenaires. Nous soutenons d'ailleurs le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui doit poursuivre ses inspections en faisant plein usage de son mandat. La résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui endosse le Plan d'action, doit être pleinement respectée. L'Iran continue à développer son programme national et à augmenter le nombre de tirs de missiles conçus pour être capables d'emporter une arme nucléaire. L'Iran doit également mettre fin immédiatement au transfert illicite de missiles et technologies balistiques vers les acteurs étatiques et non étatiques de la région, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité.

S'agissant de la Corée du Nord, nous sommes obligés de constater que le programme nucléaire reste opérationnel, comme l'indiquent les rapports de l'AIEA. Le programme balistique est en plein développement, comme le démontrent les tirs de missiles balistiques répétés ces derniers mois. Aucun geste sérieux n'a été consenti dans le sens de leur démantèlement.

Dans le passé récent, le désarmement a trop souvent été appréhendé de façon autonome, déconnecté de l'environnement de sécurité. Or, c'est précisément dans l'ignorance du contexte actuel que l'approche dite « humanitaire » du désarmement nucléaire a conduit à la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes

nucléaires. Pour la France, comme pour un grand nombre d'États en Europe et en Asie notamment, la dissuasion nucléaire continue de jouer un rôle dans la préservation de la sécurité et de la stabilité régionales et internationales.

La France, en tant que Présidente de la Convention sur les armes biologiques, se félicite de la qualité des travaux. Elle souhaite que cette dynamique se poursuive dans la perspective de la neuvième Conférence d'examen. Compte tenu du danger que fait peser la menace biologique, nous devons œuvrer dans une coopération opérationnelle entre États parties à la Convention. C'est l'objectif de la présidence française de la Réunion des États parties de 2019.

En Europe, la déconstruction de l'architecture de sécurité héritée de la guerre froide est un motif de grande inquiétude. Pour ne prendre qu'un exemple, la fin du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et l'arrivée à échéance du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en 2021 pourraient nous ramener à une situation d'absence totale de régulation de la compétition nucléaire américano-russe. Nous n'avons pas connu cela depuis les années 60. Aujourd'hui, l'approche collective semble s'effacer peu à peu devant la loi du plus fort. C'est pourquoi la France et l'Allemagne ont lancé l'Alliance pour le multilatéralisme, alliance informelle comprenant déjà plus d'une cinquantaine de pays convaincus qu'un ordre multilatéral fondé sur le droit international est la seule garantie fiable pour la paix. La France a également décidé de porter soutien à plusieurs actions du Programme de désarmement du Secrétaire général. La France a notamment endossé le rôle de champion pour les Actions 9, 10 et 11 du Programme du Secrétaire général.

À présent, je souhaiterais me tourner vers les grandes échéances à venir. La première, bien entendu, c'est celle qui aura lieu en mai 2020, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les États-Unis et la Russie, qui possèdent encore plus de 90 % des arsenaux nucléaires, doivent poursuivre leurs efforts de réduction des stocks. Cela passe par l'extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en 2021 et la négociation d'un traité successeur. La négociation au sein de la Conférence du désarmement d'un traité interdisant la production de matières fissiles, sur la base du mandat Shannon, est indispensable. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure le verrou nécessaire pour éviter que de

nouvelles armes soient conçues. Enfin, les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, sur la réduction des risques stratégiques, sur les garanties négatives de sécurité et sur la transparence sont également importants pour renforcer la confiance entre États dotés et États non dotés de l'arme nucléaire.

Nous devons répondre avec fermeté aux crises de prolifération nucléaire, notamment en renforçant l'AIEA et en luttant contre les flux proliférants. Nous devons également continuer de promouvoir un développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour des meilleures conditions de sécurité et de non-prolifération et dans le respect de l'environnement. Enfin, nous devons continuer d'œuvrer pour l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

Dans le domaine des armes classiques, nous devons tout mettre en œuvre pour que le Traité sur le commerce des armes devienne un traité véritablement mondial. La mise en œuvre de la Convention sur certaines armes classiques doit se poursuivre. Enfin, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects doit permettre de mobiliser les États, notamment en combattant le détournement au profit des groupes terroristes et criminels.

Les usages civils et militaires de l'espace extra-atmosphérique et du cyberspace offrent d'importantes opportunités de développement mais posent aussi de nombreux défis de sécurité. L'espace est aujourd'hui au cœur d'une compétition stratégique et industrielle qui touche des applications tant civiles que militaires. Il est plus que jamais nécessaire de garantir la sécurité, la sûreté et la viabilité à long terme des activités spatiales. La France continue de promouvoir un engagement accru pour aboutir à des normes de comportement responsable dans l'espace, notamment visant à interdire la création intentionnelle de débris multiples à longue durée de vie.

Enfin, je voudrais dire que des solutions durables doivent être apportées aux difficultés de financement des conventions du désarmement. Nous resterons pour notre part également très attentifs à ce que les exigences du multilinguisme demeurent respectées dans ces enceintes.

Pour conclure, cette soixante-quatorzième session de la Première Commission de l'Assemblée générale s'ouvre une nouvelle fois dans un contexte difficile. Mon pays est convaincu que davantage de

dialogue transrégional est nécessaire. Notre devoir est de sortir de la logique de stigmatisation. Ce qu'il faut faire, c'est reprendre le chemin exigeant du consensus.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous dans l'accomplissement de nos tâches.

Le Japon demeure déterminé à oeuvrer avec la communauté internationale dans le but d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous vivons dans un environnement de sécurité difficile et instable caractérisé par un regain des tensions internationales, un changement mondial de l'équilibre des forces, des attaques récurrentes commises par des terroristes et des extrémistes violents et l'émergence de technologies qui posent de nouveaux défis, y compris dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. Dans ces circonstances, et vu le caractère complémentaire de la sécurité internationale et du désarmement, tant les États dotés que les États non dotés de l'arme nucléaire doivent promouvoir des mesures concrètes et réalistes. À cet égard, une des initiatives les plus importantes est le maintien et le renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est clair que l'érosion des mécanismes internationaux de désarmement et de non-prolifération existants ne profite à aucun État. Nous devons améliorer les conditions de sécurité sur le plan international et continuer de faire réellement progresser le désarmement nucléaire dans le cadre du TNP afin de permettre l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

L'an prochain, nous célébrerons le cinquantième anniversaire du TNP, entré en vigueur en 1970. Nous encourageons tous les États Membres à garder à l'esprit leurs engagements et obligations au titre de toutes les dispositions du TNP, y compris l'article VI, afin de concourir à faire converger les vues et de trouver un terrain d'entente pour garantir le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Dans cette optique, accroître la transparence et la confiance mutuelle grâce à l'établissement de rapports et un dialogue interactif, réduire les risques nucléaires, mener des discussions de fond visant à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de

matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, déployer des efforts variés pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur le plus tôt possible, contribuer de manière concrète à la vérification du désarmement nucléaire et promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération sont des exemples de mesures que tous les États Membres peuvent prendre conjointement.

En outre, de tels efforts conjoints contribueront à rétablir la coopération et la confiance mutuelles entre les États Membres. À la présente session, le Japon déposera un nouveau projet de résolution, intitulé « Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires », qui est axé sur la prochaine Conférence d'examen du TNP. Il comprend une liste de six actions et souligne l'importance d'un dialogue franc sur les problèmes de moyen et long terme qui sont difficiles à résoudre dans l'immédiat vu l'environnement de sécurité actuel, tels que la façon dont nous abordons les politiques et doctrines nucléaires dans les débats sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que le projet de résolution recevra un large appui de la part des États Membres.

M. Horne (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

Le Japon s'est félicité de la tenue en juin, à Stockholm, de la réunion ministérielle sur le désarmement nucléaire, et de la séance plénière sur l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire, en juillet. La réunion de Stockholm a contribué à créer une dynamique propice au désarmement nucléaire grâce à une participation au niveau politique, tandis que la séance sur l'initiative Créer un environnement propice au désarmement a permis de renforcer la confiance grâce à des débats interactifs entre les participants. Nous espérons que les résultats de ces réunions seront partagés avec tous les États Membres et favoriseront de nouvelles discussions, que ce soit dans d'autres instances traitant de la question du désarmement ou dans celles qui découlent du TNP, y compris la Conférence du désarmement. De plus, le Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire s'est réuni à cinq reprises depuis 2017 et a débattu de ses quatre directives de travail pour le désarmement nucléaire. Nous espérons pouvoir nous appuyer sur le rapport de son président, qui, nous l'espérons, sera publié la semaine prochaine, pour faire des propositions concrètes aux

instances découlant du TNP, à la Conférence du désarmement et à d'autres instances traitant du désarmement.

En ce qui concerne les situations qui entravent les progrès du désarmement nucléaire, le Japon regrette vivement les tirs répétés, par la République populaire démocratique de Corée, de missiles balistiques, qui constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Le Japon réaffirme son engagement ferme en faveur de l'objectif du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, des programmes nucléaires existants et des installations connexes, ainsi que des missiles balistiques de toutes portées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons également tous les États Membres à appliquer intégralement toutes ces résolutions.

La détérioration de l'environnement de sécurité internationale, marquée par des tensions mondiales, des conflits régionaux et d'autres problèmes pressants, souligne l'importance de maintenir des normes internationales interdisant les armes de destruction massive telles que les armes biologiques ou chimiques. Ces dernières années, l'utilisation d'armes chimiques dans le monde est devenue une question brûlante, et le Japon soutient pleinement le rôle que joue l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans l'identification des auteurs. Nous sommes également attachés au renforcement du régime de la Convention sur les armes biologiques et avons versé une contribution non négligeable au Bureau des affaires de désarmement dans le but de faciliter l'organisation de séminaires et d'ateliers à cette fin. Le Japon réaffirme son engagement à lutter contre les menaces que font peser les armes de destruction massives par l'intermédiaire de notre architecture de désarmement existante.

Au vu des effets potentiels de l'accélération des innovations scientifiques et techniques dans le domaine des armes classiques, nous accueillons positivement les débats actifs du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, et nous continuerons de contribuer à ces débats constructifs et approfondis. Le Japon appuie la priorité donnée par le Président de la sixième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes à la promotion de la transparence et au partage d'informations dans le but de prévenir le détournement et poursuit ses échanges avec

les États qui ne sont pas parties au traité, en particulier dans la région Asie-Pacifique.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général est une initiative utile qui ouvre la voie au désarmement en énonçant différentes manières de s'attaquer à ce défi. Nous estimons qu'il s'agit d'une excellente initiative pour promouvoir le dialogue et favoriser le renforcement de la confiance. Aux côtés de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres, le Japon est prêt à traduire son plan de mise en œuvre en actes concrets.

Pour conclure, j'estime que nous devons nous concentrer sur la mise en œuvre, l'interaction et l'initiative grâce à des approches professionnelles, dynamiques et pragmatiques, afin de nous permettre de favoriser l'unité d'action à ce moment critique.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La délégation néo-zélandaise tient à adresser ses meilleurs vœux au Président, qui guide cette année la Première Commission tandis qu'elle dresse le bilan annuel des évolutions intervenues en matière de désarmement et de sécurité internationale. Sa tâche n'est pas aisée. Il assume la présidence de notre commission à un moment où, comme l'a observé le Secrétaire général Guterres à la Conférence du désarmement plus tôt cette année, nous constatons que les États cherchent la sécurité non pas dans la valeur collective avérée de la diplomatie et du dialogue, mais dans la mise au point et l'accumulation de nouvelles armes. Dans son discours d'adieu prononcé plus tôt cette année, également à la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, Directeur général sortant de l'Office des Nations Unies à Genève, a tiré les leçons de l'histoire en nous alertant sur le danger que, chaque fois que les États recherchent la sécurité non pas dans la valeur collective de la diplomatie et du dialogue mais dans la fausse protection des armes, ils sombrent dans le désastre.

Le contexte actuel du désarmement et de la sécurité mondiale est sans aucun doute difficile. L'une des rares perspectives d'optimisme réside en fait dans les propres actions du Secrétaire général, dans ses efforts pour promouvoir le dialogue et des résultats plus positifs en matière de sécurité grâce au lancement, l'année dernière, de son programme de désarmement. Comme il l'a déclaré, le Programme a été créé pour servir d'outil de soutien au travail des États Membres. En effet, il nous incombe à tous, États Membres, de mettre fin à la course aux armements, de redonner de la valeur à la diplomatie et au dialogue, et de nous engager à nouveau en faveur

du désarmement et de la vision de la Charte des Nations Unies. C'est certainement dans cette direction que le Programme de désarmement du Secrétaire général nous oriente. En réponse à cela, la Nouvelle-Zélande a choisi trois points liés au désarmement comme principaux axes de notre action de suivi spécifique.

Premièrement, nous avons entrepris de renouveler nos efforts pour soutenir l'Action 6 du Programme, qui traite du risque posé par l'existence continue d'armes nucléaires. Au-delà de l'appui que nous avons apporté à la négociation et à la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, une grande partie du travail récent de la Nouvelle-Zélande sur la réduction des risques d'utilisation des armes nucléaires a été centrée sur notre appartenance au Groupe de la levée de l'état d'alerte, dont nous sommes actuellement le coordinateur. Depuis sa création en 2007, le Groupe s'est efforcé d'encourager la réduction de la préparation au lancement des systèmes d'armes nucléaires, en tant qu'étape concrète vers le désarmement nucléaire, mais aussi en tant que mesure de réduction des risques. Nous convenons, avec le Secrétaire général, que la levée de l'état d'alerte est un aspect de la réduction du risque nucléaire sur lequel nous devrions pouvoir progresser. Le Groupe fera pression en ce sens lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de l'année prochaine.

Deuxièmement, la Nouvelle-Zélande appuiera fermement l'Action 14 du Programme de désarmement, qui vise à éviter l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. En tant que membre depuis quelques années du groupe restreint sur les armes explosives dans les zones peuplées, nous nous félicitons de l'appui apporté par le Programme à l'action visant à réparer les dommages immédiats et à long terme causés aux civils et aux infrastructures civiles par les armes explosives ayant des effets à grande échelle. Nous sommes très reconnaissants au Gouvernement autrichien d'avoir récemment accueilli la Conférence de Vienne sur la protection des civils dans les situations de guerre urbaine et nous nous félicitons de l'accord conclu lors de la Conférence sur une déclaration politique, un instrument qui contribuera à attirer l'attention sur l'importance du respect intégral du droit international humanitaire. Nous espérons que notre travail dans ce domaine et la conclusion de la déclaration politique l'année prochaine à Dublin pourront avoir un impact mesurable sur ce problème très réel, qui est si évident dans les conflits actuels.

Le troisième domaine d'action de la Nouvelle-Zélande concerne l'Action 20 et l'accent mis sur la violence et l'insécurité que les armes légères créent dans de nombreuses régions du globe. Mon pays est un fervent partisan du Traité sur le commerce des armes depuis son adoption ici à l'ONU en 2013. Notre soutien officiel à ce point reflète notre désir de continuer à nous appuyer sur l'engagement de la Nouvelle-Zélande envers le Traité et sur nos activités de sensibilisation en cours à ce sujet, ainsi que sur d'autres aspects des questions relatives aux armes légères, qui ont un rôle important à jouer en termes de réalisation des objectifs de développement durable, y compris dans ma propre région du Pacifique.

La Nouvelle-Zélande se réjouit de coopérer avec tous les États qui se sont portés volontaires pour travailler sur ces points, ainsi que sur d'autres points d'action dans le cadre du Programme de désarmement. Nous partageons l'espoir du Secrétaire général que le Programme servira de catalyseur pour de nouvelles idées et de nouvelles façons de travailler ensemble, afin de favoriser la diplomatie et le dialogue et de replacer le désarmement au centre des efforts communs de la communauté internationale pour la paix et la sécurité.

M. Phansourivong (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour leur élection.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/74/PV.3).

Les armes nucléaires restent un sujet de grave préoccupation pour la paix et la sécurité internationales. Tant que les armes nucléaires existent, le risque de détonations accidentelles, par erreur, non autorisées ou intentionnelles subsiste, ce qui expose l'humanité et l'environnement à leurs effets catastrophiques. Nous pensons donc que leur élimination totale est la seule garantie fondamentale contre leur utilisation ou menace d'utilisation. La République démocratique populaire lao est favorable à la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires, lesquelles ont largement contribué à renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires au niveau mondial. Nous sommes donc favorables à ce que la région de l'Asie du Sud-Est soit une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient le

Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN. Étant donné l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il est essentiel que nous prenions de bonne foi des mesures efficaces visant à mettre pleinement en œuvre l'article VI du TNP afin de combler le vide juridique concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Ma délégation appuie la mise en œuvre des trois piliers du Traité, à savoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, car nous sommes convaincus qu'ils servent au mieux les intérêts de la communauté internationale.

La République démocratique populaire lao continue à soutenir les efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi, en septembre, nous avons ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous espérons que d'autres États Membres feront de même afin de faciliter son entrée en vigueur dans les meilleurs délais, et de manière à ce qu'il puisse contribuer à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation s'est également félicitée de la réunion de l'Assemblée générale tenue en septembre pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous devons redoubler d'efforts pour sensibiliser le public et promouvoir l'éducation sur le danger posé par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, afin que les générations futures ne s'engagent pas sur la voie de l'acquisition d'armes de destruction massive. Nous voulons également souligner qu'il importe d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui vise à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Toutefois, l'absence de progrès à cet égard reste préoccupante. Nous espérons que les États qui ne l'ont pas encore fait signeront et ratifieront le Traité.

La République démocratique populaire lao se félicite de la convocation du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui offre aux États Membres une bonne occasion d'échanger leurs points de vue sur cette question importante, et notamment de poursuivre l'élaboration de règles, normes et principes sur le comportement responsable des États dans ce domaine dans le contexte de la sécurité internationale.

Pour sa part, la République démocratique populaire lao, petit pays aux ressources limitées mais doté d'une ferme volonté politique, appuie les efforts internationaux visant à réaliser le désarmement et la sécurité internationale. Nous sommes donc devenus partie à un certain nombre d'instruments internationaux sur le désarmement et nous nous sommes engagés à remplir nos obligations internationales en vertu des traités auxquels nous sommes parties.

Je voudrais évoquer le danger des bombes à sous-munitions, qui frappent sans discrimination et ont des effets pernicieux à long terme pour les populations et le développement. Les bombes à sous-munitions ont été les plus utilisées dans mon pays pendant la guerre, et les engins non explosés continuent de tuer et de mutiler nos populations et d'entraver le développement du pays. On ne sait pas combien d'années il faudra pour déminer les zones infestées d'engins non explosés, car elles sont très étendues. Il faut énormément de ressources pour appuyer ces travaux. C'est pourquoi, comme la Commission le sait, la République démocratique populaire lao s'est attachée au niveau national à mettre en œuvre son objectif national 18 de développement durable, intitulé « Vivre à l'abri des engins non explosés ». Nous appelons donc la communauté internationale à appuyer nos efforts pour mettre en œuvre cet objectif ainsi que les autres objectifs de développement durable.

Enfin, j'invite instamment les États Membres à développer une volonté politique forte et à déployer des efforts concertés pour faire progresser et réaliser nos objectifs ultimes de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements par le dialogue et les négociations, ce qui nous permettra de concentrer nos ressources sur l'éradication de la pauvreté et le développement durable.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous nous réunissons dans un contexte international caractérisé par des menaces graves et croissantes pour la paix et la sécurité internationales et par une érosion progressive du multilatéralisme, de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et des forums multilatéraux de désarmement. La mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires et la modernisation des forces et des arsenaux existants, le rôle renforcé de ces armes dans les doctrines militaires de défense et de sécurité de certains

États dotés d'armes nucléaires, l'augmentation des dépenses militaires, la prolifération d'armes classiques sophistiquées et les guerres non conventionnelles, les menaces d'intervention militaire et les tentatives de réimposer un ordre unipolaire fondé sur le mépris des traités internationaux, ainsi que la multiplication des sanctions unilatérales, sont autant de facteurs qui sapent l'ordre international et menacent la paix et la stabilité de tous nos peuples.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue dans le domaine du désarmement. La simple existence des armes nucléaires menace la survie de l'espèce humaine. Il est déplorable que 74 ans après les bombardements criminels d'Hiroshima et de Nagasaki, environ 13 865 de ces armes meurtrières existent toujours, dont 3 750 sont déployées et 2 000 en état d'alerte opérationnelle. Nous sommes profondément préoccupés par la révision de la position nucléaire des États-Unis, qui abaisse le seuil à partir duquel l'utilisation d'armes nucléaires peut être envisagée, y compris en réponse à des menaces stratégiques dites non nucléaires, et soutient la possibilité de reprendre les essais nucléaires explosifs pour la sécurité et l'efficacité de l'arsenal nucléaire du pays. Les États-Unis, seul pays à avoir utilisé des armes nucléaires à deux reprises, chef de file mondial des essais nucléaires et pays qui investit le plus dans ces armes, entament une nouvelle course aux armements, tout en révoquant et en violant les accords internationaux sur le désarmement et la maîtrise des armements tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Plan d'action global commun pour l'Iran. Nous rejetons fermement cette position, qui va à l'encontre des obligations juridiques découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des engagements en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes également fermement opposés aux politiques de sécurité et aux doctrines militaires fondées sur la dissuasion nucléaire. Nous tenons à rappeler à la Commission les paroles de Fidel Castro Ruz, chef historique de la révolution cubaine, lorsqu'il a déclaré à l'Assemblée générale en 1979,

« C'en est assez de croire que les problèmes du monde peuvent se régler avec des armes nucléaires. Les bombes pourront tuer les affamés, les malades, les ignorants, mais elles ne pourront tuer la faim, la maladie, l'ignorance ». (*A/34/PV.31, par.146*)

Le seul moyen efficace d'éviter l'impact terrible des armes nucléaires est leur élimination vérifiable,

transparente, irréversible et totale. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires pourront faire preuve de volonté politique et permettre à la Conférence d'examen de 2020 de formuler des recommandations de fond et de faire progresser le désarmement nucléaire. Nous soutenons la convocation en novembre de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous espérons que des résultats seront obtenus lors de la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du TNP. En tant que cinquième État à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Cuba continuera à veiller à son entrée en vigueur et à sa mise en œuvre rapides.

Mon pays est favorable à l'interdiction et à l'élimination complète des armes de destruction massive, seule garantie efficace pour prévenir leur utilisation par tout acteur, quelles que soient les circonstances. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale, efficace et non discriminatoire de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Les tentatives visant à créer des mécanismes en dehors du champ d'application de ces conventions ou à modifier le mandat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sont inacceptables. Les stocks d'armes chimiques déclarés n'ont pas encore été tous détruits, les États-Unis étant le seul État doté d'armes nucléaires à ne pas avoir respecté cette obligation légale. Nous continuerons à appuyer un protocole juridiquement contraignant qui puisse renforcer la Convention sur les armes biologiques. Ce n'est que l'opposition résolue des États-Unis en 2001 qui a rendu impossible la réalisation de cet objectif.

Nous rejetons l'imposition de mesures coercitives et de sanctions unilatérales visant à interdire ou à limiter le droit légitime des États à accéder à l'énergie nucléaire, aux agents biologiques et aux substances chimiques et à les utiliser à des fins pacifiques. Le blocus économique, commercial et financier que le Gouvernement des États-Unis impose à Cuba depuis plus de 60 ans est le principal obstacle à la coopération internationale et au développement économique et technologique de mon pays dans ces domaines.

Le fléau du trafic des armes légères et de petit calibre touche la plupart des régions du monde. Selon leurs propres médias, les États-Unis, qui produisent et exportent plus d'armes à feu que tout autre pays, ont été jusqu'à présent cette année le théâtre de 300 fusillades qui ont causé plus de 8 000 morts, et ils n'ont rien fait

pour y remédier. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les documents finals de ses conférences d'examen, qui reconnaissent le droit des États d'acquérir et de posséder des armes pour leurs besoins de légitime défense et de sécurité.

La Convention sur certaines armes classiques est le forum idéal pour négocier un instrument juridiquement contraignant qui interdise les armes létales autonomes et réglemente les armes semi-autonomes, y compris les drones d'attaque militaires. Nous nous félicitons du bon démarrage des travaux du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous réaffirmons notre rejet de l'utilisation secrète et illégale des technologies de l'information et des communications pour renverser l'ordre juridique et politique des États. Nous condamnons également la militarisation du cyberspace et de l'espace.

Nous continuerons à exiger le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies, et la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, ainsi qu'un engagement en faveur du multilatéralisme dans les négociations sur le désarmement, y compris la préservation et la consolidation des mécanismes de désarmement.

M. Purev (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président pour la manière dont il dirige les travaux de la Première Commission et les autres membres du Bureau pour leur élection. Nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs fonctions importantes et nous les assurons de notre plein appui et de notre entière coopération.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3). Je voudrais y faire fond et ajouter quelques observations à titre national.

Les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter à un rythme alarmant. Selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires ont augmenté de 76 % par rapport à leur niveau le plus bas après la guerre froide, en 1998. La Mongolie est pleinement engagée en faveur de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la Convention sur

les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Nous prévoyons également d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans un avenir proche. Le TNP est la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous espérons que la Conférence d'examen de 2020 des parties au Traité tiendra des délibérations productives et aboutira à des résultats constructifs pour nos efforts communs en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et qu'elle sera un événement important pour marquer le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. Les trois piliers du TNP – le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire – sont liés et se renforcent mutuellement.

La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large de désarmement nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique fait un excellent travail, comme le prévoient les articles III et IV du TNP, en vérifiant le respect des engagements en matière de non-prolifération nucléaire et en aidant les parties au Traité à exercer leur droit inaliénable à développer, rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'incapacité de la Conférence du désarmement à mener des travaux de fond sur la base d'un programme de travail adopté d'un commun accord continue de porter atteinte à sa crédibilité et risque de remettre en question sa pertinence. Nous pensons que les lacunes de la Conférence trouvent leur origine dans les divergences de vues apparemment irréconciliables entre ses États membres. Il ne faut pas laisser ces divergences, aussi réelles et importantes qu'elles soient, continuer d'entraver les progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Même si nous regrettons l'échec de la Conférence du désarmement à produire des résultats tangibles, nous restons convaincus qu'elle joue un rôle utile s'agissant des questions qui relèvent de sa compétence.

Les deux zones exemptes d'armes nucléaires et le statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires reconnu internationalement continuent de contribuer à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Notre statut reconnu au niveau international contribue à renforcer la stabilité et la confiance dans la région. La Mongolie est donc favorable à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et a salué la récente série de sommets de haut niveau entre les principales parties prenantes. La Mongolie

fait actuellement office de coordinateur de la quatrième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui se tiendra à New York en même temps que la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP en 2020.

En conclusion, je tiens à réaffirmer la détermination de la Mongolie à continuer de contribuer à nos efforts communs en faveur du désarmement mondial et de la paix et de la sécurité internationales.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), et je voudrais à présent faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Cette année a été une année importante pour le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, car elle marque le centenaire de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement sous les auspices de la Société des Nations d'abord, puis de l'Organisation des Nations Unies. Cela fait également 40 ans que deux éléments clefs du mécanisme multilatéral pour le désarmement, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, ont commencé leurs travaux, suite à la décision historique de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Cette année, nous célébrons également le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et nous attendons avec intérêt l'importante conférence d'examen qui doit se tenir à Oslo le mois prochain. L'année prochaine, comme nous le savons tous, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Royaume-Uni a joué un rôle central, constructif et actif dans cette architecture multilatérale dès le début et continue à le faire aujourd'hui. Cette année en particulier, en tant que Président de la Conférence du désarmement, le Royaume-Uni a présenté un projet de décision (voir CD/2166) qui aurait permis de faire avancer le travail important accompli l'année dernière par les organes subsidiaires et aurait contribué à rapprocher la Conférence du désarmement de l'élaboration de mandats de négociation sur ses quatre points principaux de l'ordre du jour. Le projet de décision a reçu un ferme appui de l'ensemble des membres mais a été bloqué par

un petit nombre d'États. Nous poursuivrons nos efforts pour relancer les travaux de la Conférence du désarmement en 2020.

Nous continuerons à coopérer avec tous les autres États intéressés pour trouver les moyens de renforcer le mécanisme multilatéral de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération que nous avons si laborieusement construit ensemble au cours du siècle dernier, afin qu'il puisse rester un élément essentiel du système international fondé sur des règles, dans l'intérêt des générations futures. Dans ce contexte, et conformément à son rôle de champion de la cause des femmes et de la paix et de la sécurité, le Royaume-Uni reste également déterminé à promouvoir une véritable représentation des femmes dans les processus de désarmement et de maîtrise des armements à toutes les étapes, en particulier dans les rôles de direction.

Toutefois, cette architecture ne peut vraiment remplir sa fonction que si elle est mise en œuvre de manière complète, efficace, transparente et vérifiable. Le respect intégral de toutes les obligations est essentiel pour instaurer la confiance et faciliter l'adoption d'autres mesures significatives. Malheureusement, ce principe central de la diplomatie multilatérale est remis en question. La responsabilité de la Russie dans l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire démontre son mépris pour les accords de maîtrise des armements et ses activités de plus en plus dangereuses et déstabilisantes dans toute l'Europe. Les missiles que la Russie a secrètement mis au point et déployés en violation du Traité sont mobiles et difficiles à détecter. Ils peuvent atteindre des villes européennes sans avertissement ou presque, ce qui abaisse le seuil d'utilisation d'armes nucléaires. Les multiples démentis et tentatives de la Russie visant à déformer les faits au moyen d'une campagne de désinformation concertée sur cette question et d'autres constituent une menace pour la diplomatie et nous devons nous y opposer fermement.

Le régime syrien a utilisé des armes chimiques en violation directe de la Convention sur les armes chimiques, ce qui représente une menace évidente pour la paix et la sécurité mondiales. Nous ne pouvons pas laisser de telles attaques directes contre les normes internationales sans réponse. C'est pourquoi le Royaume-Uni appuie les activités de l'Équipe d'enquête et d'identification créée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour identifier les auteurs de l'utilisation des armes chimiques. Il s'agit d'une étape importante pour garantir l'application du

principe de la responsabilité et dissuader de futures attaques, pour éviter d'affaiblir davantage cette norme. Elle fait fond sur la décision prise à La Haye en juin de l'année dernière et démontre l'engagement de la communauté internationale à renforcer le contrôle des armes chimiques.

La République populaire démocratique de Corée a illégalement mis au point un programme d'armes nucléaires et s'est rendu coupable de prolifération d'armes à l'échelle mondiale. Le Royaume-Uni se félicite des discussions entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, mais demeure convaincu que les sanctions doivent continuer à être strictement appliquées jusqu'à ce que des mesures concrètes soient prises en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Nous sommes disposés à mettre à disposition nos compétences spécialisées pour contribuer au processus de dénucléarisation.

Nous continuons à appuyer le Plan d'action global commun et nous demandons à l'Iran de respecter pleinement ses engagements. Nous sommes profondément préoccupés par les mesures prises par l'Iran pour réduire ses engagements et nous l'exhortons à s'engager à nouveau en faveur de la mise en œuvre de cet accord. Le système d'inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui sous-tend l'engagement de l'Iran à renforcer la vérification et les inspections est l'un des plus étendus et des plus solides de l'histoire des accords nucléaires internationaux, et l'Iran doit continuer à faire droit à toutes les demandes d'accès et d'information de l'Agence. Nous appuyons sans réserve les activités cruciales de suivi technique indépendant et d'établissement de rapports de l'Agence. Nous voulons également exprimer notre inquiétude face aux programmes de missiles plus vastes de l'Iran, qui constituent une menace pour la sécurité européenne et sont déstabilisants pour la région, et nous appelons l'Iran à respecter les restrictions sur la mise au point et la prolifération des missiles prévues par les résolutions 2231 (2015) et 2216 (2015) du Conseil de sécurité.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les grandes priorités du Royaume-Uni pour les travaux de la Commission dans les semaines à venir. Premièrement, nous continuerons à appuyer le renforcement du cadre de non-prolifération nucléaire et à préparer le succès de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Le Royaume-Uni réitère son ferme appui au Traité sur la non-prolifération et à une approche progressive du

désarmement nucléaire. Nous chercherons à rappeler à la communauté internationale que le TNP continue d'être un élément efficace et vital de l'architecture de sécurité internationale et à mettre en évidence les bons résultats obtenus par le Royaume-Uni en matière de promotion du désarmement, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable.

Deuxièmement, nous participerons aussi activement aux discussions sur l'espace. Dans tous les systèmes spatiaux, il est essentiel que nous examinions comment les communications, les intentions et les comportements peuvent favoriser un environnement spatial sûr. Nous encourageons les nations à travailler avec nous pour développer un nouveau concept qui relève les défis de l'espace tel qu'il est aujourd'hui plutôt que les notions dépassées d'il y a 30 ans. Le Royaume-Uni fera des déclarations plus détaillées sur ces questions et sur les autres points importants inscrits à l'ordre du jour de la Commission au cours du débat thématique.

L'érosion des normes interdisant l'emploi d'armes de destruction massive et la prolifération desdites armes et de leurs vecteurs représentent une menace pour chaque membre de la communauté internationale, et chacun d'entre nous doit s'y attaquer. Il faudra un engagement collectif pour maintenir l'architecture de la lutte contre la prolifération et du désarmement. Nous devons faire preuve de persévérance face aux défis actuels afin de préserver la paix et la sécurité mondiales.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau et les assurer de la pleine coopération de ma délégation. Nous sommes très heureux d'avoir un représentant de notre région qui préside nos travaux au sein de la Première Commission. Je tiens également à remercier le Président de l'Assemblée générale et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de leur présence et de leurs déclarations jeudi dernier (voir A/C.1/74/PV.3).

La communauté internationale est aujourd'hui confrontée à des défis et à des menaces qui exigent des engagements efficaces et efficients. Nous faisons face à une situation complexe qui nous montre combien il est indispensable d'éliminer les armes de destruction massive, qui constituent une menace existentielle pour l'humanité tout entière. Ces défis exigent que nous y trouvions des solutions par le dialogue et la recherche d'un consensus.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire des régimes de désarmement, de non-prolifération nucléaire et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Argentine présidera la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui est particulièrement importante car elle marquera le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son universalisation représentent un pas décisif vers le maintien de la crédibilité du système de non-prolifération et une énorme contribution à cet objectif fondamental.

L'Argentine fait partie d'une région historiquement avancée en matière de désarmement et de non-prolifération. La contribution à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial représentée par le Traité de Tlatelolco, qui a déjà 51 ans, est réelle et efficace, non seulement parce qu'elle a renforcé l'engagement de nos pays en faveur du désarmement et de la non-prolifération, mais aussi parce que ses protocoles imposent l'obligation aux pays dotés d'armes nucléaires de respecter le statut de la région en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Ces engagements doivent être honorés et renforcés, et nous appelons toutes les parties concernées à revoir leurs déclarations interprétatives, qui façonnent l'objet et le but du Traité.

Malgré cela, l'Amérique latine et les Caraïbes sont la seule région du monde qui n'a jamais eu l'occasion de diriger l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours de ses plus de 60 ans d'existence. L'AIEA a besoin d'un dirigeant ayant l'expérience requise et des connaissances très spécialisées. L'Argentine a proposé la candidature de l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi au poste de Directeur général de l'AIEA. L'Ambassadeur Grossi est un diplomate de carrière qui a plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Il a occupé des postes très importants relatifs à ce sujet au niveau international, ayant été Chef de cabinet à l'Agence internationale de l'énergie atomique et son directeur général adjoint pour les affaires politiques. L'Ambassadeur Grossi fournira l'expertise technique et le leadership diplomatique nécessaires pour que l'AIEA reste une institution internationale indispensable et incontestable dans le domaine nucléaire, tout en maintenant sa solide réputation et en la préparant aux défis futurs.

L'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, est inacceptable et constitue une violation flagrante des obligations internationales découlant de la Convention sur les armes chimiques et du droit international, et toute personne responsable de leur utilisation doit être traduite en justice. Nous devons nous efforcer d'agir à cet égard, tout en maintenant une unité de vues et en évitant les divisions politiques qui pourraient affaiblir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'Argentine réaffirme l'importance fondamentale de la Convention sur les armes biologiques et renouvelle son engagement à continuer de coopérer activement et de manière constructive pour faire progresser la mise en œuvre intégrale et l'universalisation de la Convention. Dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, l'Argentine a régulièrement soumis des informations sur les mesures de confiance, étant entendu que cela constitue un mécanisme utile pour promouvoir la transparence sur les activités et les progrès technologiques réalisés dans le cadre de la Convention. À cet égard, nous encourageons tous les États qui n'ont pas encore communiqué ces informations à s'efforcer de le faire.

L'Argentine a continué à jouer un rôle actif dans le respect de la résolution 1540 (2004), en s'employant à actualiser constamment son cadre réglementaire, en participant aux principaux mécanismes de coordination liés à la non-prolifération et à la sécurité technologique et physique et en améliorant sa capacité à mettre en œuvre efficacement le mandat de la résolution. En août, nous avons présenté notre quatrième rapport national (S/AC.44/2019/9, annexe) sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), en vue du prochain examen d'ensemble en 2021, auquel le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) se prépare déjà.

En juin, l'Argentine a accueilli la séance plénière de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. La réunion a permis aux pays participants et aux observateurs officiels d'examiner les résultats et les progrès réalisés au cours des deux dernières années dans les domaines de la détection nucléaire, de l'analyse médico-légale nucléaire et de l'intervention et de l'atténuation, ce qui permettra de développer une vision stratégique pour aller de l'avant dans les années à venir.

Les armes de petit calibre continuent d'être un problème clé pour la paix et la stabilité et pour le développement des nations, car leur commerce incontrôlé peut intensifier les conflits armés. Leur impact ne se

mesure pas seulement par les milliers de morts et les millions de blessés qu'elles causent chaque jour, mais aussi par la manière dont elles perturbent l'accès des personnes à la santé, aux marchés, à l'éducation et aux droits humains. Nous devons réitérer l'importance des mécanismes internationaux sur ce sujet et l'importance d'explorer les synergies entre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage, le Protocole sur les armes à feu et le Traité sur le commerce des armes.

En tant que coauteur du Traité sur le commerce des armes, l'Argentine a toujours attaché une grande importance à ce traité et a maintenu un rôle actif et un engagement continu à son égard.

Nous allons présider la sixième session de la Conférence des États parties, qui se tiendra à Genève en 2020. L'Argentine continue également de promouvoir des mesures de confiance et de transparence dans divers domaines et a participé activement à la création du Registre des armes classiques, comme l'a montré notre présidence du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, créé en application de la résolution 71/44.

Pour terminer, je tiens à saluer nos efforts au sein de l'Organisation pour promouvoir le dialogue, la transparence et la confiance en ce qui concerne les activités dans l'espace et le cyberspace. Nous pensons qu'outre le fait qu'elles constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, la militarisation et l'utilisation hostile des technologies spatiales et des télécommunications sont des obstacles au progrès économique, social et culturel de l'humanité tout entière. Nous nous sommes tous engagés à œuvrer à ces progrès par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il y a quatre ans. Je tiens à souligner une fois de plus que l'Argentine est plus que jamais attachée aux travaux de la Commission, et exprimer l'espoir que cela puisse être une session productive. La Commission peut compter sur la pleine coopération de ma délégation.

Mme Lim (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom du Brunéi Darussalam, nous nous associons d'emblée aux autres représentants pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection, et nous saisissons cette occasion pour réaffirmer le plein appui et la coopération du Brunéi Darussalam aux travaux de la Première Commission. Je

vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont la version intégrale sera téléchargée sur PaperSmart.

Le Brunéi Darussalam s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

L'état actuel de la sécurité mondiale a mis à rude épreuve les efforts internationaux sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Dans un contexte marqué par l'intensification de la concurrence et de la rhétorique, nos problèmes de sécurité sont de plus en plus complexes, évoluant plus vite que notre capacité de les traiter séparément. Un nouvel engagement en faveur du multilatéralisme est donc essentiel. Le Brunéi Darussalam continue d'appuyer l'ONU, forum essentiel pour renforcer notre détermination collective à maintenir et raffermir les normes universelles sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous croyons que les travaux de la Première Commission continuent d'être un moyen important pour les pays de participer de façon constructive à la définition et à la préservation de normes et principes importants dans le plein respect de l'état de droit. Le Brunéi Darussalam attache également une grande importance à l'intensification de la coopération et au renforcement des partenariats afin d'assurer le bon fonctionnement du système international. En témoignage de notre attachement indéfectible à l'engagement et la coopération, le Brunéi Darussalam est partie à divers traités et conventions internationaux qui préconisent le désarmement et la non-prolifération nucléaires. En tant que signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous pensons qu'il constitue une étape essentielle vers un désarmement nucléaire mondial et complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un traité fondamental, ainsi que d'autres cadres essentiels qui traitent le problème posé par le régime mondial actuel de désarmement et de non-prolifération.

Attendant avec intérêt le cinquantième anniversaire du TNP l'année prochaine, nous exhortons une fois de plus la communauté internationale à s'employer à trouver un terrain d'entente et à progresser vers notre objectif universel d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que les pays vont poursuivre leur participation constructive et s'efforceront de parvenir à un document final de consensus en 2020. Sur ce, nous remercions la Malaisie pour son dévouement et

sa direction à la présidence de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, cette année. Il sera tout aussi important d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des documents finaux adoptés auparavant lors des conférences d'examen de 1995, 2005 et 2010, qui traitent de divers ensembles de mesures globales pour progresser vers l'élimination totale des armes nucléaires. Nous espérons le succès du cycle d'examen du TNP l'année prochaine. Nous voyons également clairement la nécessité fondamentale de la participation de tous les États et parties prenantes concernées dans la gestion efficace des matières nucléaires et autres matières radioactives et reconnaissons le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans cette entreprise.

Tandis que la communauté internationale continue d'œuvrer en faveur d'un désarmement nucléaire complet, il ne faut pas relâcher les efforts en cours pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Le Brunéi Darussalam souhaite réaffirmer l'engagement de l'ASEAN à la préservation de notre région en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à sa charte et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. À cet égard, nous nous faisons l'écho de la ferme volonté des États membres de l'ASEAN de réaffirmer notre détermination à œuvrer en étroite collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires pour parvenir à la mise en œuvre pleine et effective du Traité. À l'avenir, nous devons continuer de créer des zones exemptes d'armes nucléaires. L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté la décision 73/546 sur la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous espérons qu'une zone exempte d'armes nucléaires sera créée au Moyen-Orient et que toutes les parties concernées prendront des mesures concertées pour atteindre cet objectif.

Ces dernières années, le tabou contre l'utilisation d'armes chimiques n'a cessé de s'éroder. La réapparition et l'utilisation en toute impunité de ces armes dans le monde ont été préjudiciables aux efforts internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. La perte de vies innocentes et les souffrances des victimes sont de sombres rappels qu'il faut faire plus pour défendre les principes fondamentaux de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). À cet effet, le Brunéi Darussalam réaffirme son attachement à la mise en

œuvre pleine et effective de la CIAC. Au niveau national, le Brunéi Darussalam s'attache, en étroite collaboration avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à élaborer au niveau national des mesures et des lois, et deux ateliers ont déjà eu lieu, avec la participation de toutes les parties prenantes nationales. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude pour l'aide généreuse du Secrétariat technique de l'OIAC.

Dans cet environnement sécuritaire volatile, les technologies de l'information et des communications (TIC) constituent un des principaux défis actuels à la sécurité mondiale. Le caractère de plus en plus complexe et en rapide évolution des cybermenaces rend la coopération internationale et le consensus primordiaux. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en vue d'examiner la question de la sécurité dans l'utilisation des TIC. Nous avons accueilli avec satisfaction la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée, présidée par la Suisse en septembre, et attendons avec intérêt les prochaines sessions du Groupe d'experts gouvernementaux visant à renforcer la coopération internationale en vue d'établir des normes mondiales en matière de cybersécurité. À l'avenir, nous pensons que ces deux processus peuvent être complémentaires, tandis que nous aspirons à promouvoir un cyberspace stable, sûr et inclusif.

Enfin, le Brunéi Darussalam reconnaît que les questions de désarmement et de non-prolifération et les problèmes de sécurité sont des tâches naturellement complexes. C'est pourquoi nous tenons à rappeler qu'il importe de poursuivre le dialogue afin de trouver un terrain d'entente dans ce contexte dynamique. Nous tenons, quant à nous, à réaffirmer notre ferme volonté de collaborer avec tous les États Membres afin que les travaux de la Commission soient couronnés de succès, non seulement pour préserver et promouvoir la paix et la sécurité pour tous, mais également pour réaffirmer notre appui au multilatéralisme en général.

M. Al-Taie (Iraq) (*parle en arabe*) : Au nom de ma délégation et à titre personnel, il me plaît de féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur accession à la présidence de la Première Commission

cette année. Je suis convaincu que leur sagesse et leur longue expérience contribueront au succès des travaux de la Commission et aboutiront à des résultats qui répondent aux préoccupations de tous les États Membres. Je voudrais également remercier le Président et le Bureau de l'année dernière.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Tunisie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3).

Les problèmes de sécurité complexes et la menace grandissante du terrorisme sur la scène mondiale constituent un grave danger pour l'ensemble de la communauté internationale et exigent de nous tous de travailler d'arrache-pied et de faire preuve de volonté politique afin de renforcer la paix et la sécurité internationales tout en préservant les nobles buts et les objectifs ambitieux pour lesquels l'ONU a été fondée. L'Iraq réitère son appel en faveur de la nécessité de promouvoir l'universalité des principaux traités et conventions sur le désarmement, y compris les armes de destruction massive, car ils constituent la seule garantie que nous avons contre la menace ou l'emploi de ces armes, dont les conséquences potentielles pour l'humanité et l'environnement sont catastrophiques.

Le Gouvernement iraquien réaffirme combien il importe de faire en sorte que le désarmement nucléaire demeure une priorité absolue de l'ordre du jour international, conformément au document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Tous les États doivent s'engager à poursuivre des négociations conduisant au désarmement sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict. À cet égard, le Gouvernement iraquien réitère ses préoccupations face à l'incapacité de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 d'adopter un document final. Nous sommes également préoccupés par l'absence de consensus au cours des trois réunions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, qui risque de porter atteinte à la crédibilité et à l'efficacité du Traité. Par conséquent, l'Iraq appelle de nouveau les États Membres à faire preuve de plus de souplesse et de volonté politique afin de garantir le succès de la Conférence d'examen l'année prochaine.

La résolution de 1995 sur le Moyen-Orient est le quatrième pilier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La non-application de cette

résolution risque de mettre en péril le régime du TNP ainsi que la crédibilité et l'universalité du Traité, tout en exacerbant l'instabilité dans la région et dans d'autres régions du monde. Par conséquent, la communauté internationale en général, et les trois États coauteurs de la résolution de 1995 en particulier, ont la responsabilité collective de n'épargner aucun effort pour prendre les dispositions nécessaires au niveau international en vue de la convocation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'Iraq estime qu'Israël doit éliminer ses armes nucléaires, adhérer au TNP en qualité d'État non doté d'armes nucléaires et placer toutes ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que conditions préalables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Ces mesures constituent d'importantes conditions préalables si nous voulons apaiser les tensions au Moyen-Orient, qui est déstabilisé par le fait que les installations nucléaires et militaires d'Israël ne sont soumises à aucun contrôle alors que celles de tous les autres États de la région sont placées sous le contrôle de l'AIEA.

Ma délégation tient à souligner à quel point il est important que tous les pays de la région participent à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui doit se tenir en novembre sous la présidence de la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Cette initiative viendra compléter les autres efforts internationaux visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et entérinée par les Conférences d'examen du TNP de 2000 et 2010.

À cause de leurs conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme, la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre ne se limite pas aux milliers de personnes qui sont tuées ou mutilées par ces armes chaque année. Tout le monde est au courant de l'expérience de l'Iraq, qui a été confronté à de lourds défis dans sa lutte contre les organisations terroristes les plus dangereuses du monde. Toutefois, les institutions iraqiennes continuent de s'employer à surmonter ces obstacles et à mettre en œuvre des plans d'urgence pour les zones libérées en vue

de réaliser différentes priorités, telles que les opérations de déminage et d'enregistrement des victimes des restes explosifs de guerre, ainsi que l'assistance aux communautés touchées et aux personnes déplacées, afin de leur permettre de regagner leurs foyers en toute sécurité. L'Iraq remercie tous les États Membres et les autres parties prenantes qui nous ont apporté leur appui et leur aide dans ces domaines. Nous voudrions également réitérer la nécessité pour la communauté internationale de continuer d'appuyer et d'aider les institutions nationales iraqiennes par tous les moyens possibles afin que nous puissions nous débarrasser de ces armes meurtrières, qui menacent l'humanité, l'économie et l'environnement.

L'Iraq est convaincu de l'importance du multilatéralisme dans de nombreux domaines, notamment le désarmement. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance du rôle que joue la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine. Nous appelons de nouveau tous les États membres de la Conférence à faire preuve d'esprit de responsabilité ainsi que de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour garantir la reprise des négociations et mettre fin à l'impasse qui dans laquelle elle se trouve depuis près de deux décennies. À cet égard, l'Iraq souligne également l'importance du rôle de la Commission du désarmement en tant qu'organe consultatif multilatéral de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement. Nous regrettons vivement qu'elle n'ait pas tenu de session cette année et nous soulignons qu'il importe de veiller à ce qu'elle puisse reprendre ses travaux, étant donné le rôle important qu'elle joue dans l'examen et l'adoption des recommandations pour de futures négociations en matière de désarmement, en particulier le désarmement nucléaire.

Pour terminer, nous formons à nouveau l'espoir que la Première Commission parviendra aux résultats souhaités et répondra aux préoccupations des États Membres.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne tient à féliciter le Président pour son accession à la tête des travaux de la Première Commission à sa soixante-quatorzième session et l'assurer de son plein appui et de sa coopération.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Cette année marque un jalon important, alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement. Nous devons examiner si nous avons atteint les objectifs fixés par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La plupart seront d'accord pour dire que le bilan est mitigé. La situation mondiale en matière de sécurité est en évolution permanente. La disparition de certains traités et accords de désarmement historiques, l'abaissement du seuil nucléaire et les dangers inhérents à la politique nucléaire de la corde raide, menée par certains pays en tant que paravent au terrorisme transfrontalier, sont autant de sources de préoccupation. Le mécanisme de désarmement n'a pas été à la hauteur de nos attentes, comme le montre l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis près de deux décennies et l'incapacité de la Commission du désarmement à tenir sa session de fond cette année. Toutefois, notre foi profonde dans les valeurs du dialogue et de la coopération nous laisse des raisons d'espérer et d'être optimistes, comme cela a été souligné par plusieurs orateurs avant moi.

Les efforts déployés par la Conférence du désarmement tout au long de l'année pour adopter un programme de travail ont échoué. Cet échec est dû à des divergences de vues et à l'absence de volonté politique, et ne saurait être attribué à des lacunes dans le règlement intérieur. La Conférence du désarmement a négocié des instruments importants par le passé sur la base du même règlement intérieur et elle peut certainement le faire à l'avenir. Nous devons préserver la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance de négociation en matière de désarmement, et veiller à ce qu'elle reprenne des travaux de fond, conformément à son mandat. L'Inde est prête à coopérer avec les autres membres sur toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nous restons attachés à l'objectif d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable et nous avons appelé à l'élimination complète des armes nucléaires au moyen d'un processus progressif, qui a été décrit dans notre document de travail sur le désarmement nucléaire (A/C.1/61/5, annexe), présenté à l'Assemblée générale en 2006, puis à la Conférence du désarmement (CD/1816) en 2007. Cette position demeure valide aujourd'hui. L'Inde appelle de nouveau à la mise en œuvre des mesures énoncées dans ce document de travail, y compris la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Comme les années précédentes, l'Inde va présenter quatre projets de résolution sur la « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », la « Réduction du danger nucléaire », les « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » et le « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ». En tant que puissance nucléaire responsable, dans sa doctrine nucléaire, l'Inde continue de mettre l'accent sur une politique de dissuasion minimale crédible et s'engage à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires et à ne pas les utiliser contre des États qui n'en sont pas dotés.

Sans minimiser l'importance de la priorité que nous attachons au désarmement, l'Inde appuie l'ouverture immédiate de négociations, à la Conférence de désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du mandat énoncé dans la CD/1299, qui reste l'élément de référence approprié pour le lancement des négociations, tel que cela a été confirmé par les débats du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandatée pour le négocier, et du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans le même ordre d'idées, l'Inde a participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, qui a fait un certain nombre de recommandations sur la voie à suivre.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une autre grande priorité mondiale. Ayant participé récemment aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Inde tient à souligner l'importance de ses travaux, même s'il n'a pas pu parvenir à un consensus sur un document final. Ces travaux peuvent être une base utile pour de futures discussions sur la négociation d'instruments juridiquement contraignants et de mesures de transparence et de confiance en ce qui concerne les activités spatiales. Nous espérons que des travaux de fond sur ces questions vont bientôt commencer dans le cadre de la Conférence du désarmement.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'application intégrale et effective de la Convention

sur les armes chimiques, en particulier au vu des cas tragiques d'emploi d'armes chimiques dans différentes parties du monde ces dernières années. L'Inde attache une grande importance à la Convention et est favorable au renforcement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Il convient également de renforcer la Convention sur les armes biologiques (CIAB), pour donner à son processus intersessions l'autorité de prendre des décisions de fond sans attendre les Conférences d'examen, qui se tiennent tous les cinq ans. L'Inde attache une grande importance à la CIAB en tant que premier instrument de désarmement à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive. Nous restons déterminés à améliorer son efficacité et à renforcer son application et son universalisation.

En ce qui concerne les armes classiques, nous notons avec satisfaction le bon déroulement des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la poursuite des débats au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en vue d'examiner et de parvenir à un accord sur des recommandations potentielles, sur la base des 11 principes qui ont fait l'objet d'un consensus au sein du Groupe.

Le monde est aux prises avec les incidences éventuelles des évolutions scientifiques et techniques, qui se produisent à un rythme sans précédent, dans les sphères civile et militaire. Depuis 2017, l'Inde a l'honneur de présenter à la Première Commission un projet de résolution sur cette question, qui a toujours été adopté par consensus. L'Inde tient à remercier le Secrétaire général pour ses rapports à l'Assemblée générale sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement. L'Inde a eu l'honneur de co-organiser, avec l'Allemagne, le Qatar, la Suisse et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, un séminaire d'une journée à Genève en août, comme le prévoyait la résolution 73/32.

Dans le cadre de l'engagement de l'Inde à promouvoir l'éducation en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, depuis cette année, nous avons lancé un programme de bourses annuel dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale à l'intention des diplomates étrangers. Inspirés par son succès et le fait que sa teneur

et sa portée ont été vivement appréciées par les pays participants, nous avons décidé d'étendre l'invitation à d'autres pays.

L'Inde est convaincue que sous la direction avisée du Président au cours de la présente session, la Première Commission sera en mesure de favoriser une meilleure compréhension des défis auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité internationale et de nous permettre de trouver les moyens de les relever efficacement. Nous sommes prêts à travailler sous sa direction pour assurer le succès de la session.

M. Davison (Canada) : Je tiens à assurer le Président de l'appui de ma délégation tout au long de la présente session de la Première Commission. Cette réunion offre aux États Membres l'occasion d'examiner le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ainsi que d'envisager les possibilités de faire avancer notre programme en ce sens au cours de la prochaine année.

La situation actuelle en matière de sécurité internationale fait qu'il est difficile de faire des percées sur plusieurs problématiques liées au désarmement. Heureusement, l'année 2020 nous offrira des occasions de réaffirmer notre détermination à faire avancer la question du désarmement et de la maîtrise des armements. Parmi ces possibilités, il y aura notamment la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le cinquantième anniversaire de ce traité. Dans cet esprit, le Canada travaillera pour parvenir à un résultat positif à la Conférence d'examen. Incontestablement, chacun des États Membres doit respecter ses obligations permanentes, en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De plus, la transparence constitue un élément fondamental des efforts de désarmement que nous déployons, et nous encourageons tous les États Membres, et particulièrement les États dotés d'armes nucléaires, à présenter des rapports complets et réguliers en vertu du TNP.

De plus, nous devons améliorer l'architecture de non-prolifération et de désarmement en faisant en sorte que tous les États visés à l'annexe 2 ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et en entamant des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. C'est donc en ce sens que le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas présenteront un projet de décision sur un traité interdisant la production de matières fissiles, pour adoption. Tandis que nous nous efforçons d'aller de l'avant en ce qui concerne de

nouveaux traités, certains accords existants devraient être prorogés, tout particulièrement le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. La planète se porte mieux avec des cadres de protection qui permettent de contrôler, de gérer et de restreindre les armes nucléaires.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous nous félicitons de l'institutionnalisation par les États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de l'importance qu'il y a à identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques, compte tenu en particulier de récentes violations de la CIAC, auparavant impensables, notamment par le régime syrien. Le Canada est défenseur ou auteur de six Actions dans le cadre du Programme de désarmement du Secrétaire général, notamment les Actions 9 et 11 qui portent respectivement sur les armes chimiques et biologiques, ce qui confirme notre engagement à régler les préoccupations concernant d'autres armes de destruction massive.

Dans le domaine des armes classiques, le Canada se réjouit d'être devenu État partie au Traité sur le commerce des armes le 17 septembre. Nous pensons que le renforcement de la mise en œuvre universelle du Traité et d'autres régimes concernant les armes classiques est un élément clef de ce que le Secrétaire général a, à juste titre, appelé un désarmement qui sauve des vies. Malheureusement, nos progrès collectifs s'agissant de sauver des vies sont mis en péril par les difficultés financières auxquelles sont confrontés la plupart des conventions et traités en matière de désarmement, et nous demandons instamment à tous les États parties de s'acquitter de leurs obligations financières. En tant que défenseur de l'Action 36 relative à la pleine et égale participation des femmes aux processus décisionnels, nous saluons les efforts de la Lettonie en sa qualité de Présidente de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes de cette année, visant à améliorer la prise en compte des questions de genre dans les activités relatives au Traité et à promouvoir l'application de critères qui tiennent compte des violences fondées sur le genre en ce qui concerne les exportations d'armes. Nous nous félicitons également du projet de plan d'action d'Oslo pour la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui vise à garantir la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre intégrale de la Convention. Le Canada attache la plus haute importance à la prise en compte des questions de genre dans toutes les initiatives ayant trait au

désarmement, non seulement pour ce qui est d'une égale participation aux processus de désarmement, mais aussi s'agissant de reconnaître les effets différenciés des armes selon le sexe.

Cette année a été marquée par des évolutions mitigées en ce qui concerne la sécurité dans l'espace et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'un des temps forts a été l'élaboration par consensus de directives techniques sur les meilleures pratiques pour préserver l'environnement spatial, par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Les États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se sont engagés en faveur de ces directives, et leur mise en œuvre effective devrait promouvoir une coopération concrète en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En ce qui concerne les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de nouvelles mesures en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous regrettons l'absence d'un consensus sur un document final. Enfin, un incident nous a tous rappelé cette année la nécessité urgente de s'attaquer aux menaces contre les objets spatiaux et de s'abstenir d'initiatives qui créent intentionnellement des débris, ce qui pose des problèmes pour la viabilité et la stabilité de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada appuie une solution multilatérale en ce qui concerne les essais d'armes antisatellites, afin de favoriser la confiance et la transparence entre les acteurs au sein de l'espace extra-atmosphérique.

Les questions relatives au cyberspace et à la sécurité internationale seront examinées dans le cadre de processus distincts qui commencent cette année, le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Le Canada est convaincu que la paix et la stabilité dans le cyberspace reposent sur l'applicabilité du droit international existant, le respect de normes de comportement responsable des États dans le cyberspace et la mise en œuvre de mesures de confiance dans le cyberspace. Au sein du Groupe de travail à composition non limitée, le Canada encouragera les États à proposer des mesures concrètes pour mettre en œuvre les normes et les mesures de confiance proposées par les précédents groupes d'experts gouvernementaux.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Canada appuie les progrès réalisés en ce qui concerne l'ensemble des questions ayant trait au désarmement en matière d'armes classique et d'armes de destruction massive. Cet appui s'illustre par notre participation au Programme de désarmement, notre plaidoyer constant en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles et le financement de plus de 1,3 milliard de dollars que nous avons fourni pour plusieurs projets depuis 2002 pour faire face aux menaces que représentent les armes de destruction massive dans le monde entier, par l'entremise du programme canadien de réduction de menaces liées aux armes. Nous sommes prêts à faire davantage pour promouvoir le désarmement en collaboration avec d'autres États concernés.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président, de même que les autres membres du Bureau, pour leur élection à la tête de la Première Commission. Je leur souhaite plein succès dans leurs fonctions.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, l'importance de réduire les dépenses militaires consacrées aux armes nucléaires a été reconnue. Les pays dotés de telles armes ont été instamment priés d'accroître leur assistance économique et sociale aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour leur permettre d'atteindre les objectifs adoptés lors des sommets et conférences des Nations Unies. C'est la seule façon de garantir la sécurité, la sûreté et la stabilité de tout le monde et d'assurer un avenir sûr pour les générations futures, tel qu'expressément exprimé à la Conférence du désarmement en 1987, où il a été souligné que le monde pouvait soit poursuivre la course aux armements, soit avancer vers un développement social et économique plus stable et plus équilibré, mais ne pouvait pas faire les deux.

Nous prenons note avec une vive préoccupation et déception des rapports internationaux qui confirment la lenteur des progrès réalisés par ces États pour réduire leurs stocks d'armes nucléaires stratégiques et de matériaux utilisés pour leur fabrication depuis 2011. Cela va à l'encontre des principes de transparence et de renforcement de la confiance entre les États, et fait obstacle à l'adoption d'un accord juridiquement contraignant en vue de l'élimination de ces armes. Malgré

certain progrès à cet égard, le chemin semble encore long et semé d'embûches en vue d'adopter des instruments juridiques qui permettraient finalement de sauver l'humanité des dangers posés par les armes de destruction massive.

Il ne fait aucun doute que les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont importantes, mais elles n'ont pas été appliquées intégralement et en toute transparence. Malheureusement, des désaccords subsistent entre les États parties au TNP concernant ses buts et objectifs. En outre, les États dotés de l'arme nucléaire n'ont pas fait preuve d'engagement à respecter le Traité et n'ont pas poursuivi de bonne foi les négociations conduisant au désarmement nucléaire, et d'après les rapports, ils continuent de perfectionner leurs armes nucléaires. Non seulement cette attitude ne réduit pas les ambitions s'agissant de la détention d'armes nucléaires, mais elle incite également les autres pays à acquérir ces armes. C'est ce qui a conduit la majorité des États Membres de l'ONU, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, à lancer une initiative humanitaire en vue de relancer le débat sur le désarmement nucléaire, en mettant l'accent sur leurs conséquences destructrices pour l'humanité et l'ensemble de la planète. Ces efforts ont abouti à la proposition d'une convention relative aux armes nucléaires, qui serait le premier instrument multilatéral juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire. Nous exhortons les États dotés de l'arme nucléaire à se joindre à cette initiative pour garantir la sécurité et la stabilité de tous.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par la mise au point de nouvelles armes et technologies telles que les drones, les systèmes d'armes létaux autonomes et les cyberarmes, à un rythme extrêmement rapide par rapport aux analyses de la menace qu'elles représentent pour la paix et la sécurité internationales, notamment le risque qu'elles tombent entre les mains de groupes et d'organisations illégaux. Il est donc essentiel d'accorder davantage d'attention à cette question, pour faire face efficacement aux défis et aux dangers découlant de ces armes.

Notre monde est témoin d'un nombre croissant de conflits qui font des milliers de morts, de blessés et de déplacés. Malheureusement, ces conflits et leurs conséquences désastreuses sont souvent le résultat d'ingérences étrangères néfastes motivées par des intérêts égoïstes qui font fi de la sécurité et de la sûreté des peuples concernés ou de la souveraineté des États

concernés, ou encore de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. J'en veux pour preuve la situation dans mon pays, qui a été victime de plusieurs formes d'ingérence, notamment les livraisons d'armes qui se poursuivent en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Ces agissements ont exacerbé les divisions dans mon pays et ont fait obstacle à un consensus national permettant de mettre fin à la crise et d'avancer sur la voie de l'édification d'un État démocratique qui respecte l'état de droit, qui protège les droits de l'homme et à même de garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités à cet égard et à mettre fin à ces ingérences qui constituent une violation des dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que des principes et valeurs qui y sont énoncés.

Les armes légères et de petit calibre sont largement utilisées dans la plupart des conflits armés, et bien que leur détention en elle-même ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, leur accumulation excessive et leur prolifération peuvent contribuer à exacerber les tensions politiques et à prolonger la violence. Par conséquent, il faut impérativement mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, notamment pour éviter que ces armes ne tombent entre les mains de terroristes et de groupes armés illégaux. Mon pays s'est félicité de l'adoption du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) en 2018, et rejette toute tentative visant à imposer des obligations qui ne découlent pas d'accords adoptés par consensus. Nous espérons vivement voir des progrès tangibles à la septième réunion biennale des États, qui se tiendra en juin 2020, sur la question de la lutte contre les transferts internationaux illicites d'armes au profit d'acteurs non autorisés, conformément aux résultats de la troisième Conférence d'examen.

La Libye souligne l'importance d'accroître la coopération internationale afin de contribuer au renforcement des technologies de l'information et des communications et de promouvoir la capacité des États à faire face aux attaques pernicieuses. Nous voudrions souligner qu'il faut préserver le rôle central de l'ONU dans la mise au point d'un système de normes internationales relatives à la sécurité de l'information et des communications. Nous devons poursuivre notre coopération dans le cadre de l'ONU en ce qui concerne ce domaine, qui peut toucher toutes les installations

vitales dans de nombreux pays et qui est de plus en plus utilisé pour mener des activités destructrices qui portent atteinte à la sécurité internationale. Nous nous félicitons de la convocation des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27, et nous espérons qu'il formulera des recommandations objectives sur le comportement responsable des États dans ce domaine essentiel.

En conclusion, la Libye réaffirme qu'elle est pleinement déterminée à remplir toutes ses obligations découlant des instruments internationaux relatifs au désarmement des armes de destruction massive. Nous sommes prêts à participer à tous les efforts internationaux aux niveaux bilatéral et multilatéral. En effet, nous sommes convaincus que la coopération internationale et une forte volonté politique sont les deux éléments essentiels qui nous permettront d'atteindre nos objectifs de désarmement et d'exploiter nos atouts matériels, ainsi que le vaste potentiel de développement scientifique et technique, afin d'instaurer un monde sûr et prospère dans l'intérêt des générations futures. Nous espérons qu'au cours de la présente session, nous serons en mesure d'adopter des recommandations concrètes pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

M. Baumann (Suisse) : Qu'il me soit permis en tout premier lieu, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette Commission. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

La préservation et le renforcement de l'ordre international fondé sur un ensemble de règles communes sont essentiels pour la stabilité et la prospérité globales. Nous sommes préoccupés par le fait que, dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements, des instruments et normes clefs sont mis à l'épreuve. Ils sont même remis en cause dans certains cas de figure, un développement qui constitue un regrettable recul et qui pourrait notamment déboucher sur une nouvelle course aux armements. Cette tendance à la fois reflète et contribue à un environnement stratégique dégradé. Des efforts sont nécessaires sur deux axes : d'une part, garantir le respect du droit international et des normes existants, d'autre part, développer là où nécessaire les mesures ou normes additionnelles afin de relever les défis nouveaux qui se présentent.

La remise en cause de l'acquis est particulièrement préoccupante concernant le désarmement nucléaire.

L'abrogation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en est une illustration. Le flou entourant la prolongation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques au-delà de 2021 ou la durabilité du Plan d'action global commun constituent deux autres sources d'inquiétude. Dans ce contexte, nous appelons les acteurs concernés à tout entreprendre afin de préserver et consolider ces instruments. Par ailleurs, au regard de ces développements et d'autres, réaffirmer collectivement qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit pas être menée nous semblerait essentiel.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2020 constituera une importante occasion pour renforcer cet instrument. Une Conférence d'examen fructueuse contribuera à sa pérennité et, de manière plus générale, à l'ordre international dans le domaine du nucléaire basé sur des règles. Éviter toute polarisation et avancer de manière pragmatique dans la mise en œuvre des mesures prises au titre des trois piliers du TNP lors des conférences d'examen passées sera essentiel pour que celle de 2020 débouche sur un résultat probant. Préserver l'acquis est une responsabilité partagée, et faire marche arrière ne serait dans l'intérêt de personne sur le long terme. Avancer sur des propositions concrètes afin de répondre aux défis posés par la péjoration du contexte stratégique global, comme la réduction des risques d'une utilisation de l'arme nucléaire, sera tout aussi crucial.

La prohibition des armes chimiques a également été mise à l'épreuve. Leur utilisation dans le conflit syrien et d'autres contextes constitue une violation grave du droit international. Nous condamnons une fois de plus tout emploi de cette arme et appelons à ce que les responsables de tels actes soient traduits en justice. C'est pour cette raison que nous avons soutenu la décision d'établir au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques un mécanisme permettant d'en identifier les auteurs. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette décision.

Concernant les armes classiques, la communauté des États a été en mesure de développer plusieurs cadres normatifs ayant un réel impact humanitaire et qui contribuent à sauver des vies. Ceci est certainement le cas de la Convention sur les mines antipersonnel ou de la Convention sur les armes à sous-munitions. Des échéances significatives se profilent dans ces deux dossiers. La quatrième Conférence d'examen de la Convention sur les mines antipersonnel de novembre prochain permettra de définir les mesures nécessaires

pour progresser vers l'objectif d'un monde débarrassé de ces engins d'ici 2025, et de réaliser pleinement l'objet et le but visionnaires de cet instrument. Pour sa part, la Suisse entend mettre à profit sa présidence de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions afin d'insuffler un nouvel élan à cet instrument. Promouvoir la mise en œuvre complète des dispositions de la Convention par ses États parties constituera une priorité. Promouvoir son universalisation tout comme la norme de non-utilisation des armes à sous-munitions sera tout aussi crucial.

D'importants défis restent néanmoins à relever concernant les armes classiques. L'impact de ces armes sur le plan humanitaire reste conséquent. Nous sommes préoccupés par le fait que les conflits se déroulent de plus en plus souvent en zone urbaine, et par l'incidence que ce développement a sur les populations civiles. Relever le défi de la mise en œuvre et du plein respect du droit international humanitaire dans de tels cas de figure doit constituer une priorité.

Si nous pouvons nous appuyer sur un cadre juridique fort concernant certains dossiers, les normes restent à être précisées ou développées dans nombre de domaines. S'ils sont porteurs de promesses tant dans le domaine civil que militaire, les développements techniques et scientifiques soulèvent également de nouveaux défis en matière de sécurité internationale et de la mise en œuvre du droit international humanitaire. Ces technologies pourraient contribuer à affecter la manière dont les conflits sont menés et même avoir un impact sur l'équilibre stratégique. Pouvoir s'appuyer sur des instances de désarmement fonctionnelles et efficaces permettant le suivi de ces développements est essentiel afin de garantir la pertinence continue du cadre de gouvernance globale, et si nécessaire, d'œuvrer à son renforcement. Nous saluons l'attention accrue accordée à ces questions et les efforts visant mieux associer à nos travaux des acteurs clés, comme les représentants des milieux scientifiques.

Concernant la question du cyberspace, nous appuyons le rôle crucial de l'ONU et du multilatéralisme dans la création d'un cyberspace libre, ouvert et sûr. Nous nous félicitons de pouvoir nous appuyer sur un processus renforcé concernant le traitement de cette thématique, suite aux décisions prises par cette Commission l'année dernière. Il sera essentiel que les deux processus mis en place permettent de progresser dans l'opérationnalisation des normes applicables au cyberspace, tout particulièrement le droit

international, des normes facultatives et des mesures de confiance. Il sera tout aussi crucial que ces deux processus débouchent sur un ensemble cohérent.

Concernant les systèmes d'armes létaux autonomes, les travaux entrepris dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques ont déjà permis de préciser certains éléments clés, notamment que le droit international humanitaire s'applique pleinement à ces armes et l'importance de l'interaction homme-machine. Cependant, des efforts significatifs seront encore nécessaires afin de pouvoir préciser les aspects du cadre normatif et opérationnel servant à encadrer l'utilisation de ces armes.

Finalement, nous tenons à faire part de notre préoccupation face à l'absence de progrès dans d'autres dossiers. Au vu de certains développements sur le plan militaire, ceci concerne tout particulièrement les normes applicables à l'espace extra-atmosphérique, qui restent très insuffisantes. D'autres dossiers restent également en jachère. Dans ce contexte, nous estimons crucial que cette Commission fournisse les impulsions nécessaires afin de répondre aux défis posés à la sécurité internationale.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection. Ils peuvent compter sur notre entière coopération.

Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), et souhaite faire quelques observations complémentaires à titre national.

Nous croyons fermement en une coopération multilatérale efficace, fondée sur des règles adoptées au niveau international et sur la volonté de parvenir à un consensus. La dégradation actuelle des conditions de sécurité au niveau mondial et ses effets délétères sur l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement sont extrêmement préoccupants. Nous devons inverser cette tendance. Nous saluons tout particulièrement le Programme de désarmement du Secrétaire général, une initiative visant à réaffirmer le caractère central de la non-prolifération et du désarmement.

Le Portugal demeure pleinement attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. De notre point de vue, un processus inclusif et progressif de réduction des armes nucléaires, en tenant compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité aux

niveaux national et international, reste la meilleure approche pour réaliser des progrès. Nous sommes préoccupés par les signes de plus en plus nombreux d'une nouvelle course aux armements. Nous déplorons particulièrement l'incapacité à préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et nous soulignons l'importance qu'il y a à proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques au-delà de 2021 et à négocier de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra l'année prochaine, coïncide avec le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été un succès incontestable, grâce à sa promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ainsi que de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Portugal entend continuer à jouer un rôle constructif lors de la Conférence d'examen de 2020, dans le but de renforcer la mise en œuvre du Traité et de l'adapter à ses objectifs.

Le Portugal continue d'appuyer officiellement le Plan d'action global commun, et nous exhortons toutes les parties à le mettre en œuvre. Nous invitons en particulier l'Iran à respecter pleinement cet accord. Par ailleurs, la menace de prolifération nucléaire demeure une source de vives préoccupations. La dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne est indispensable. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer à nouveau pleinement au TNP, y compris aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Entre-temps, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être pleinement appliquées. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit être une priorité. Nous nous félicitons de la récente ratification du Traité par le Zimbabwe et de sa signature par les Tuvalu. Le moment est également venu de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Des progrès tangibles peuvent également être réalisés en matière de vérification du désarmement nucléaire, de sécurité nucléaire, ainsi que de mesures de sûreté nucléaire, de transparence et de réduction des risques.

Le Portugal est un fervent partisan de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et a pleinement confiance dans les capacités techniques

et le professionnalisme de son secrétariat technique. Les cas confirmés d'attaques chimiques dans diverses régions du monde sont absolument inacceptables et leurs auteurs doivent répondre de leurs actes. L'OIAC joue un rôle fondamental dans le maintien de la norme mondiale interdisant l'utilisation d'armes chimiques. Les défis émergents exigent de nouveaux instruments, tels que le mécanisme d'attribution des responsabilités et son équipe d'enquête et d'identification.

Le Portugal tient à exprimer une fois de plus ses regrets quant au fait que la Conférence du désarmement, qui n'est pas suffisamment représentative, reste fermée à l'adhésion de nouveaux États. Il faut remédier à cette question de toute urgence. En ce qui concerne la Commission du désarmement, nous déplorons qu'elle n'ait pas été en mesure de convoquer sa session de fond cette année. Lors du cycle actuel de nos délibérations, nous devons œuvrer de concert pour surmonter nos différences et permettre à la Commission de s'acquitter de son mandat. En outre, la pleine et égale participation des femmes à tous les processus décisionnels liés au désarmement est indispensable. Le Portugal croit fermement que la prise en compte des questions de genre contribuera à revitaliser les mécanismes de désarmement.

Il est impératif de réglementer le commerce légal des armes classiques et de leurs munitions, en particulier des armes légères et de petit calibre, et de lutter contre leur trafic. Nous saluons le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et soulignons la pertinence, en ce qui nous concerne, du Traité sur le commerce des armes. La cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue récemment sur le thème du genre et de la violence fondée sur le genre, a contribué à renforcer les efforts déployés en vue de la mise en œuvre et de l'universalisation du Traité. Le Portugal encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est un exemple de réussite dans le domaine du désarmement. Nous espérons que la quatrième Conférence d'examen qui se tiendra prochainement à Oslo contribuera de manière substantielle à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt de mines antipersonnel d'ici 2025, ainsi qu'à l'universalisation et au renforcement de l'application de la Convention.

En ce qui concerne les menaces nouvelles et émergentes liées aux systèmes d'armes létaux autonomes, au cyberspace et à la militarisation de l'espace,

nous devons encourager l'application de normes sur le comportement responsable des États, sur la transparence et sur le respect du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Portugal se félicite des résultats de la session de cette année du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. La Première Commission a également mis en place deux mécanismes distincts en matière de cybersécurité, dont les mandats sont similaires : le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le contexte de la sécurité internationale et un nouveau groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Ces deux processus doivent fonctionner de manière complémentaire et en étroite coordination afin d'éviter les doubles emplois inutiles.

En fin de compte, la voie à suivre passe par la promotion de solutions multilatérales aux défis mondiaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Mon pays entend jouer un rôle constructif dans les travaux de la Commission, en contribuant à instaurer la confiance et à rapprocher nos positions afin de réaliser les progrès dont nous avons besoin dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

M. Almansouri (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission cette année, et lui souhaiter plein succès dans la conduite des travaux de cet organe. Je tiens également à remercier sincèrement son prédécesseur, le Représentant permanent de la Roumanie, pour les efforts qu'il a déployés afin de diriger les travaux de la Première Commission au cours de la session précédente. Je ne saurais manquer d'exprimer notre satisfaction de voir la Représentante permanente du Liban occuper la vice-présidence de la Commission, et je lui souhaite, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau, plein succès dans leurs travaux.

L'État du Koweït s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Mon pays confirme qu'il est pleinement disposé à coopérer avec la communauté internationale en vue de dégager un consensus sur des cadres qui permettront de parvenir au désarmement sous ses différentes formes. Nous exhortons tous les États Membres à coopérer et

à s'engager à respecter l'ensemble des conventions et traités relatifs à cette question importante et sensible. La situation actuelle sur le plan international est devenue une source de préoccupation ces dernières années en raison du non-respect, par certains acteurs, de ces conventions et traités, et de leur incapacité à honorer leurs engagements. Récemment, nous avons constaté que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de développer et d'améliorer leurs arsenaux nucléaires, maintenant ainsi une politique de dissuasion nucléaire qu'ils intègrent dans leurs doctrines militaires. Ce constat devrait nous obliger, au cours de cette session, à discuter sérieusement de tous ces développements et à adopter des mécanismes précis pour y faire face, ce qui contribuera sans aucun doute à renforcer la sécurité, la stabilité et la paix internationales.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Malgré son incapacité à concrétiser les objectifs souhaités, nous devons souligner sa crédibilité et garantir son efficacité, alors que nous sommes témoins de certains faits nouveaux à la veille du cinquantième anniversaire du Traité. Nous tenons à rappeler combien il est important de travailler ensemble afin de parvenir à un consensus lors de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité. Nous espérons pouvoir participer, ensemble, à la Conférence, et nous devons tous croire à son succès. L'obtention de résultats positifs renforcerait le rôle du Traité dans la réalisation de son objectif, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, nous réaffirmons qu'il importe d'appliquer la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de respecter les décisions des Conférences d'examen de 2000 et 2010 sur la création d'une telle zone dans la région. Nous rappelons dans ce contexte l'importance que revêt la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous exhortons toutes les parties invitées à la Conférence à y participer en vue de négocier un traité pertinent et contraignant qui contribuera à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mon pays a participé à la onzième conférence pour promouvoir son entrée en vigueur. Nous sommes fiers d'y avoir participé en tant que Vice-Président pour la deuxième année consécutive

et espérons concrétiser son objectif, qui est de garantir son entrée en vigueur.

Le Koweït est déterminé à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous insistons sur le droit légitime des États d'utiliser et de promouvoir la technologie nucléaire sans restriction en vue d'améliorer le développement et la prospérité des sociétés. Mon pays œuvre sans relâche à la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par l'intermédiaire de ses organes et institutions nationaux, tels que l'Institut koweïtien pour la recherche scientifique et la Fondation du Koweït pour la promotion des sciences. À la soixante-troisième session de la Conférence générale de l'AIEA, le Koweït a été élu au Conseil des gouverneurs pour la période 2019-2020, ce qui témoigne de notre foi inébranlable dans l'importance du multilatéralisme. En fait, c'est la cinquième fois que nous sommes élus au Conseil depuis que nous avons rejoint l'AIEA en 1964.

L'utilisation généralisée de drones armés pour perpétrer des attaques contre des installations nationales à des fins destructrices et meurtrières est une source de profonde inquiétude qui mérite notre attention immédiate. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général pour définir des critères communs en vue d'établir des mécanismes appropriés pour le transfert, l'acquisition et l'utilisation de drones armés, afin d'assurer la responsabilisation, la transparence et le contrôle dans l'utilisation de ces engins. Nous rappelons la nécessité de mettre en place un cadre juridique adéquat pour clarifier les utilisations autorisées et interdites des drones, afin non seulement d'assurer la sécurité des civils mais aussi de renforcer la sécurité, la paix et la stabilité régionales et internationales. À cet égard, mon pays condamne fermement les attaques perpétrées contre les installations pétrolières et autres installations vitales en Arabie saoudite, dont nous sommes pleinement solidaires face aux dangers qui menacent non seulement la sécurité et la stabilité régionales, mais aussi les sources d'énergie et l'ensemble de l'économie mondiale.

En conclusion, nous espérons que cette session renforcera notre conviction que nous devons engager un dialogue constructif et soutenu pour renforcer la stabilité en réduisant les risques et en renforçant la confiance mutuelle. Nous devons tous assumer nos responsabilités et faire preuve d'une volonté politique accrue afin d'appuyer et de promouvoir le régime de désarmement en vue d'atteindre notre objectif ultime, à savoir

le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons œuvrer de concert pour préserver les générations futures et garantir la sécurité et la paix dans le monde entier.

M. Laba (Botswana) (*parle en anglais*) : Le Botswana tient à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête de la Première Commission à sa présente session, et à les assurer du soutien et de la coopération sans réserve de notre délégation tout au long des délibérations de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session.

Le Botswana s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Le Botswana réaffirme son engagement à respecter les obligations qui lui incombent en vertu des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, à cette fin, à prendre, par des moyens pacifiques, des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix.

Les conditions de sécurité à l'échelle mondiale se détériorent en raison des menaces posées par une nouvelle course aux armements. Le contexte international en matière de sécurité est marqué par l'augmentation des dépenses d'armement des États Membres, la prolifération des armes nucléaires et des armes légères, les nouvelles technologies qui engendrent des problèmes de cybersécurité et l'élaboration de méthodes sophistiquées pour emporter des munitions et des ogives, ce qui donne lieu à de nouveaux défis en matière de sécurité mondiale. Par conséquent, le Botswana appelle la communauté internationale à assumer sa responsabilité commune et à œuvrer de concert pour faire face à ces menaces à la sécurité internationale.

Le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements ont pour objectif de créer un monde plus pacifique et plus sûr, et sont donc essentiels pour parvenir au développement durable. Il existe de nombreux liens entre les dépenses militaires, le commerce des armes, les conflits violents et la réduction des ressources consacrées au développement socioéconomique. Les États qui consacrent des ressources financières, technologiques et humaines excessives à leur armée le font au détriment d'initiatives relevant

de politiques publiques socioéconomiques et environnementales. Le processus de fabrication des armes et leur utilisation font obstacle à un développement et une préservation écologique durables, portent atteinte à un accès égal aux ressources et entravent les initiatives visant à réduire la pauvreté.

Le Botswana demeure profondément préoccupé par le commerce, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre dans le monde, qui aggravent souvent les conflits, avec des conséquences humanitaires et socioéconomiques négatives. Dans le cadre de notre engagement en faveur du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales, et pour promouvoir un ordre mondial pacifique, le Botswana a adhéré récemment au Traité sur le commerce des armes, qui vise à limiter le commerce d'armes non réglementé. Nous exhortons les États Membres à aller au-delà de leurs obligations administratives en matière de réglementation du commerce des armes et à examiner les moyens d'appliquer le Traité plus efficacement.

Le fait que les armes nucléaires continuent d'exister a de graves implications pour la survie de l'humanité, le développement socioéconomique international, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures. Les armes nucléaires ont été utilisées dans des guerres contre des populations et ont fait des millions de victimes. Depuis l'avènement de l'ère atomique, de nombreux essais ont été effectués en faisant exploser des armes nucléaires. Cela a eu des conséquences dévastatrices à long terme pour la santé humaine et l'environnement. Par conséquent, l'emploi d'armes nucléaires constitue une violation du droit international humanitaire, environnemental et des droits de l'homme.

Le 7 juillet 2017, 122 États ont voté en faveur de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pour répondre à des préoccupations internationales. Le Botswana a également signé ce traité, qui est un accord de désarmement historique interdisant les outils de guerre les plus destructeurs jamais créés par l'humanité. C'est un instrument qui vise à interdire, à stigmatiser et à éliminer les armes nucléaires. Il condamne et interdit expressément la mise au point, la production, l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires, ainsi que tout apport d'aide et d'encouragement à ces activités. Le Botswana appelle tous les États qui n'ont pas signé le Traité à le faire sans plus tarder. Nous soulignons le rôle important qu'il joue dans le renforcement des normes et pratiques mondiales contre

l'emploi, la prolifération ou la possession d'armes nucléaires par tous les pays. Nous condamnons toutes les activités interdites par le Traité car elles sont illégales, notamment la menace d'emploi et la mise à l'essai d'armes nucléaires, ainsi que la mise au point et la modernisation d'arsenaux nucléaires.

Des études ont montré qu'environ un quart des participants aux réunions intergouvernementales sur le désarmement sont souvent des femmes. Pourtant, les effets de la mise au point, de l'emploi et du commerce des armes sur les femmes sont souvent disproportionnés ou différents. Le Botswana estime dès lors que nous devons garantir l'égalité des sexes et d'autres formes de diversité dans les discussions et les négociations sur le désarmement.

La prolifération des armes représente aujourd'hui un grave problème en matière de sécurité. Pour y faire face, il faut des synergies, des institutions solides et des partenariats entre États si nous voulons créer un monde pacifique et sûr au service du progrès humain et social. Unissons nos forces, dans la confiance et la transparence, afin de préserver les avantages que nous apportent les traités en vigueur en matière de sécurité.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission. Je suis convaincu que sous sa direction avisée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

La situation actuelle montre que le monde s'oriente vers une course aux armements nucléaires plutôt que vers le désarmement nucléaire. Les évolutions récentes, comme l'émergence d'une nouvelle course aux armements nucléaires, l'abrogation de traités de désarmement, le renforcement des alliances militaires et les exercices militaires de plus en plus fréquents suscitent de vives préoccupations dans de nombreux pays et menacent la stabilité stratégique. En août dernier, nous avons assisté à l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Pendant 30 ans, ce traité a interdit aux États-Unis et à la Russie, les plus grandes puissances nucléaires du monde, d'utiliser leurs armes nucléaires tactiques. Désormais, nous ne pouvons plus empêcher que des armes nucléaires opérationnelles soient effectivement utilisées dans des situations de guerre. La concurrence et l'antagonisme entre les grandes puissances pour étendre leur puissance militaire et leurs sphères d'influence et parvenir à

une suprématie stratégique font rage dans toute l'Asie, y compris dans les océans Pacifique et Indien.

Cette année, les États-Unis ont procédé à des tirs d'essai de missiles balistiques intercontinentaux Minuteman III, de missiles balistiques Trident lancés par des sous-marins et de missiles de croisière Tomahawk. Ils ont également mené au grand jour un essai simulant l'interception de roquettes balistiques intercontinentales étrangères. Le comportement irresponsable du Japon suscite également l'inquiétude et la prudence parmi les pays voisins en raison de ses aspirations à devenir une grande puissance militaire, comme en témoigne l'augmentation, chaque année, de ses dépenses militaires, qui ont dépassé les capacités de légitime défense prévues dans sa Constitution pacifique. Cette année a été marquée par la reprise d'exercices militaires conjoints dont nous pensions qu'ils avaient été suspendus, et par l'introduction successive dans la péninsule coréenne d'un matériel militaire de pointe, notamment des chasseurs furtifs F-35A.

Ces actions violentes et hostiles sont contraires à un esprit de dialogue et de réconciliation. L'ingérence non masquée dans les affaires intérieures des États souverains et les menaces militaires qui pèsent sur eux mettent en péril la paix et la sécurité, conditions préalables au développement et à la prospérité. L'évolution de cette situation instable, qui menace la sécurité internationale, s'explique principalement par l'autoritarisme d'une seule puissance qui ancre ses valeurs dans une doctrine fondée sur la loi du plus fort. Ses propres intérêts sont sa priorité absolue et elle méprise le droit et l'ordre international. La délégation de la République populaire démocratique de Corée ne tolérera aucune tentative visant à déclencher une nouvelle guerre froide ou une course mondiale aux armements nucléaires, car cela met au défi le désir de l'humanité d'instaurer un monde pacifique.

Nous tenons à saisir cette occasion pour dénoncer et rejeter vigoureusement les actes très graves de provocation visant la République populaire démocratique de Corée, tels que les déclarations faites par les pays de l'Union européenne, dont le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, qui appellent, sur le conseil des États-Unis, à la convocation d'une séance privée du Conseil de sécurité et critiquent nos mesures de légitime défense du 8 octobre. Nous ne tolérerons jamais non plus que les représentants de certains pays occidentaux, dont la Suède et l'Australie, se servent d'instances telles que la Première Commission pour critiquer notre droit à

la légitime défense, au prétexte de résolutions assorties de sanctions injustifiables et inhumaines du Conseil de sécurité, que nous ne reconnaissons ni n'acceptons.

La situation internationale actuelle prouve qu'un pouvoir national fort est la garantie fondamentale du développement indépendant et de la prospérité pacifique des pays. Les États qui s'efforcent d'avancer par eux-mêmes, en se servant de leur propre force, s'acheminent résolument sur la voie qu'ils ont choisie, même dans l'adversité. Fidèle à sa position de principe sur sa contribution à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne et dans le monde, la République populaire démocratique de Corée s'efforcera sincèrement d'entretenir une communication et un dialogue actifs avec la communauté internationale.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), et je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

Dans le contexte international actuel, il faut de toute urgence que nous agissions avec détermination dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, afin de préserver les résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent et de renforcer les mécanismes concernés. Des efforts distincts doivent être faits et un soin particulier doit être apporté afin de ne pas s'engager sur la voie d'une nouvelle course aux armements, étant donné la montée des tensions. Au contraire, nous avons besoin de réaffirmer collectivement notre volonté de préserver les institutions et les instruments internationaux tout en garantissant leur bon fonctionnement. À cet égard, l'Italie réitère son appui aux mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Un multilatéralisme efficace et un système international fondé sur des règles sont les seuls moyens de réussir.

L'Italie réaffirme sa ferme volonté d'atteindre l'objectif commun d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Nos efforts pour faire progresser véritablement le désarmement nucléaire sont fondés sur notre profonde inquiétude face aux conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont les trois piliers se renforcent mutuellement, fournit le seul cadre juridique réaliste sur ce point. Des progrès ne peuvent être obtenus que par une approche progressive fondée sur l'article VI du TNP. La Conférence d'examen de 2020 sera l'occasion d'évaluer les progrès notables accomplis à ce jour et de trouver les moyens

de faire respecter le Traité dans les conditions actuelles difficiles. Les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités fondamentales. Nous invitons en particulier les États-Unis et la Russie à œuvrer à diminuer encore davantage leurs arsenaux et à ouvrir un dialogue constructif sur la prolongation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques après 2021 et sur d'autres arrangements concernant la maîtrise des armements. Assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les plus brefs délais est une priorité majeure. L'Italie exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier les huit États restants visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder. Dans l'intervalle, nous appelons tous les États à respecter le moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales.

L'ouverture immédiate de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité portant sur les matières fissiles pour les armes nucléaires est également d'une importance cruciale. En attendant qu'un tel traité soit conclu, tous les États concernés doivent respecter un moratoire à ce sujet. En outre, la Conférence du désarmement pourrait également être un cadre pour la formulation de recommandations portant sur tous les aspects des assurances négatives de sécurité, sans exclure la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant. L'Italie salue également toutes les initiatives prises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, qu'elle considère comme des outils importants de renforcement de la confiance. Enfin, nous réitérons notre soutien à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région.

L'Italie estime que le Plan d'action global commun reste une œuvre charnière des efforts internationaux visant à renforcer le dispositif de non-prolifération. Nous exhortons l'Iran à s'y conformer de nouveau totalement et sans délai, et à coopérer pleinement et en temps opportun avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'agissant de tous ses engagements en matière de garanties. Nous sommes prêts à soutenir les initiatives visant à désamorcer les tensions actuelles et à restaurer l'intégrité du Plan d'action global commun. Nous avons salué le travail diplomatique de haut niveau qui a contribué à apaiser les tensions dans la péninsule coréenne l'année dernière. Cependant, nous sommes aujourd'hui fort préoccupés par les récents lancements de missiles balistiques effectués par la

République populaire démocratique de Corée, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, et nous invitons donc Pyongyang à entamer des négociations crédibles, à réintégrer le TNP, à signer et à ratifier le TICE, et à reprendre sa collaboration avec l'AIEA. En attendant, le régime de sanctions internationales doit rester en place.

L'Italie demeure fermement attachée à la Convention sur les armes chimiques et aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous condamnons avec force tout emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Il faut impérativement identifier les auteurs des attaques chimiques en Syrie et les amener à répondre de leurs actes. Nous nous félicitons du début des travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification créée à cette fin au sein du secrétariat de l'OIAC. Nous attachons également une grande importance à la Convention sur les armes biologiques et nous reconnaissons qu'il importe de renforcer les dispositifs internationaux de lutte contre les armes biologiques dans un environnement marqué par des changements rapides. L'Italie est profondément préoccupée par le risque croissant que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment dans le cadre d'actes de terrorisme. À ce titre, nous appuyons fermement l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous attendons avec intérêt de participer à la Conférence d'examen à Oslo, conformément à notre engagement en faveur d'un monde débarrassé des mines. L'Italie estime que la coopération internationale et l'assistance aux victimes sont des points essentiels d'une approche globale en matière de lutte antimines. Nous sommes tout aussi préoccupés par les conséquences humanitaires extrêmement graves des armes explosives dans des zones peuplées. À ce propos, nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction la récente conférence de Vienne sur la protection des civils dans les situations de guerres urbaine et nous sommes favorables au processus visant à renforcer l'engagement collectif sur cette question. Par ailleurs, en ce qui concerne la protection des civils et compte tenu des chiffres sur la violence armée, nous croyons en l'importance de la lutte contre le commerce illicite des armes.

C'est pourquoi nous appelons à l'universalisation et à la pleine application du Traité sur le commerce des armes.

En outre, l'Italie soutient fermement et activement la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles y annexés. Nous nous félicitons de l'accord sur 11 principes directeurs, qui est un résultat de fond du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Il est important de veiller à ce que le droit international humanitaire s'applique à tous les systèmes d'armes, qui doivent toujours faire l'objet d'un contrôle humain, particulièrement en ce qui concerne la décision ultime de recourir à la force létale.

L'Italie est convaincue que les progrès technologiques et les avancées scientifiques sont essentiels au bien-être de l'humanité et qu'il faut les considérer comme des outils en faveur de la paix et de la croissance durable, tout en évitant leur mauvaise utilisation. Dans cette optique, nous sommes fermement attachés à la viabilité, à la sûreté et à la sécurité à long terme de l'environnement spatial, et nous pensons qu'un cadre réglementaire global doit être mis en place au niveau international. L'Italie est pleinement déterminée à prévenir une course aux armements dans l'espace et à empêcher qu'il ne devienne une zone de conflit, deux conditions essentielles au renforcement de la stabilité stratégique. Nous avons joué un rôle actif au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, et il est regrettable qu'il n'ait pas pu parvenir à un consensus sur un rapport final. Néanmoins, il a contribué à élargir et à approfondir le débat.

Nous pensons qu'il est important de lancer des initiatives qui renforcent la confiance mutuelle, et par conséquent, nous voudrions souligner l'importance de la transparence et des mesures de confiance. À cet égard, nous considérons que les technologies de l'information et des communications et Internet sont l'une des plus grandes réalisations humaines de tous les temps.

Dans tous ces domaines, l'Italie estime que nos travaux auront beaucoup à gagner d'un renforcement des échanges avec la société civile. Par ailleurs, l'Italie promeut des politiques et des approches en faveur de la pleine autonomisation des femmes et qui tiennent dûment compte des effets spécifiques de la violence armée sur les femmes. La version intégrale de ma déclaration sera disponible en ligne.

M. Valtýsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres délégations pour féliciter le Président pour son accession à la direction de la Première Commission et lui souhaiter, ainsi qu'à tous les membres de la Commission, plein succès à la présente session.

L'Islande s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Suède au nom des pays nordiques (voir A/C.1/74/PV.3), et je voudrais mettre en exergue quelques points importants à titre national.

Nous nous réunissons à un moment critique alors que certains des principaux accords de maîtrise des armements et de désarmement qui constituaient le socle des activités de désarmement et de non-prolifération depuis la fin de la guerre froide sont remis en cause en raison du non-respect des engagements et de l'apparition de nouveaux problèmes de sécurité. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été abrogé en raison du non-respect de ses dispositions par la Russie, des armes chimiques continuent d'être utilisées, et des armes illicites de petit calibre sont facilement accessibles dans toutes les grandes zones de conflit.

Il est vrai que la situation internationale sur le plan de la sécurité n'est pas actuellement très propice au désarmement, mais notre priorité absolue doit être de renouveler notre engagement en faveur du programme de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération des Nations Unies et de nous employer à renforcer la confiance et à accroître la transparence là où elles sont le plus nécessaires. Nous devons apprendre des erreurs du passé afin de prévenir la résurgence des courses aux armements inutiles. Cela est tout particulièrement important dans le domaine du nucléaire, où certains des principaux instruments qui nous ont apportés la paix et la stabilité feront bientôt l'objet d'un examen, notamment le Traité sur la non-prolifération (TNP) et le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Dans les mois à venir, notre priorité doit être de faire en sorte que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soit couronnée de succès. Ce traité a permis de réduire le stock mondial d'armes nucléaires, tout en préservant les avantages de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins civiles. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques doit être prorogé, car il joue un rôle essentiel en matière de sécurité mondiale, en limitant le nombre d'armes nucléaires stratégiques et en prévoyant des mesures importantes de confiance, qui sont dans notre intérêt à tous. Nous

invitons la Russie et les États-Unis à parvenir à un accord dans les meilleurs délais.

Nous devons rester résolu à apporter notre soutien à d'autres mécanismes. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un des accords internationaux bénéficiant du plus large appui, même si le comportement de certains principaux États signataires laisse encore à désirer. Son système de vérification est un outil important de confiance et de transparence. Le lancement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles permettrait également de renforcer les accords de non-prolifération. Notre objectif doit être de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. L'élimination totale des armes nucléaires doit reposer sur une approche graduelle, mutuelle, équilibrée, vérifiable et irréversible. Nous devons également veiller à ce que l'emploi d'armes chimiques devienne un vestige du passé, au lieu de faire régulièrement la une des journaux. Nous devons appuyer les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui mène des enquêtes sur différentes attaques afin d'amener les auteurs à répondre de leurs actes. Du reste, les armes classiques, et surtout les armes légères et de petit calibre, ont été qualifiées de véritables armes de destruction massive, puisqu'elles tuent plus d'un demi-million de personnes chaque année. Nous devons tirer pleinement parti du Traité sur le commerce des armes pour mettre fin au commerce illégal de ces armes, qui semblent être facilement accessibles dans toutes les grandes zones de conflit. Par ailleurs, il faut de toute urgence exploiter la capacité spécifique de ce Traité à lutter contre la violence fondée sur le genre.

Les technologies de l'information continuent de transformer notre vie quotidienne et nos sociétés en profitent grandement. Toutefois, elles nous rendent également plus vulnérables face aux comportements irresponsables des acteurs étatiques et non étatiques, qui vont des attaques directes en passant par la surveillance indirecte et la propagande. Nous devons bien faire comprendre que les lois et les normes internationales s'appliquent au comportement des États dans le cyberspace. Le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale doit concentrer ses efforts sur la sensibilisation aux normes et cadres internationaux existants et sur l'examen de meilleurs moyens de renforcer les capacités et de préserver les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le cyberspace.

Nous devons donner un nouvel élan au programme de désarmement en augmentant les ressources et en proposant des idées originales. Nous devons également prendre des mesures concrètes pour garantir la participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à ces efforts, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en amont du vingtième anniversaire de cette importante résolution en 2020. Je voudrais terminer en souhaitant à tout le monde une session productive et constructive.

Mme Nilsson (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission à la session de cette année et à l'assurer du plein appui de la délégation suédoise.

La Suède s'associe aux déclarations d'ordre général prononcées par l'observateur de l'Union européenne et par la délégation suédoise au nom des pays nordiques (voir A/C.1/74/PV.3). Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

La détérioration du contexte mondial de sécurité et ses conséquences sur le désarmement et la non-prolifération au niveau international sont régulièrement évoquées au sein de cette instance depuis quelques années, et pour cause. L'évolution de la situation depuis la session de la Première Commission de l'année dernière ne peut qu'étayer l'opinion selon laquelle la diplomatie du désarmement suit une trajectoire dangereuse. De nouvelles capacités nucléaires, dont certaines semblent être destinées à un usage militaire, sont en train d'être mises au point, ce qui nous éloigne encore plus de notre objectif collectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur le risque d'une nouvelle course aux armements nucléaires et de l'utilisation effective des armes nucléaires, de manière intentionnelle ou non, ni sur le fait incontestable qu'une seule explosion nucléaire aurait des conséquences humanitaires désastreuses.

Dans le cadre de nos efforts visant à donner un nouvel élan à la diplomatie du désarmement, nous devons nous appuyer pleinement sur le ferme engagement pris par le Secrétaire général, dont le Programme de désarmement est un appel à l'action lancé au système des Nations Unies, qui devrait être une source d'inspiration pour nous tous. La Suède, qui s'est engagée en tant que champion du dialogue et de l'égalité des sexes, se réjouit à la perspective de travailler avec les Nations Unies à la réalisation de cet important projet. Dans six mois, les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réuniront à l'occasion de sa

Conférence d'examen de 2020. Cette année, la Suède a lancé une initiative pour mobiliser la volonté politique nécessaire en vue de l'adoption d'un document final à la fois ambitieux et réalistes. Seize États non dotés d'armes nucléaires, représentant différents points de vue sur le plan de la géographie et des politiques de sécurité, se sont réunis à Stockholm pour lancer un message politique sur la nécessité de faire des progrès en matière de désarmement. Dans le cadre d'un dialogue étroit avec des États dotés ou non d'armes nucléaires, notre groupe mettra tout en œuvre pour jouer un rôle concret à cette fin.

La Suède estime que, parmi les éventuels points de convergence, il faudra réaffirmer le rôle du Traité sur la non-prolifération en tant que pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et réaffirmer la validité des engagements antérieurs pris dans le cadre du TNP. Il ne peut y avoir de retour en arrière. Ces points de convergence doivent également inclure une version moderne de la formule de Reagan et Gorbatchev, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée; une série de mesures portant sur les trois piliers du Traité, notamment la nécessité de faire des progrès dans la mise en œuvre des engagements en suspens au titre de l'article VI et enfin, un cadre renforcé pour un suivi systématique après 2020. Dans ce contexte, il convient d'examiner la possibilité de renforcer les services de secrétariat à l'appui de l'aspect désarmement du Traité.

Il faudra relever un défi particulier à cet égard, à savoir définir des mesures concrètes en ce qui concerne l'article VI, qui sont viables dans les conditions actuelles de sécurité et qui peuvent contribuer à réduire les risques nucléaires, tout en préservant la possibilité d'adopter d'autres mesures plus importantes en faveur du désarmement à l'avenir.

L'approche pas à pas a été adoptée dans cette optique – en vue de savoir comment élaborer une stratégie qui rende possible la mise en œuvre des engagements non honorés en matière désarmement. Plusieurs domaines offrent d'excellentes perspectives d'actions concrètes. Il s'agit par exemple d'amoindrir le rôle des armes nucléaires dans les politiques et les doctrines, notamment en renforçant les garanties de sécurité négatives; en renouvelant les habitudes de coopération, en tirant profit des échanges fructueux entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires en matière de vérification du désarmement;

en cherchant des moyens d'améliorer la transparence des arsenaux et des stocks de matières fissiles, et en créant des mesures destinées à réduire les risques de l'utilisation, intentionnelle ou non, des armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un élément crucial du régime international de désarmement et de non-prolifération, et son entrée en vigueur reste en tête de nos priorités. La Suède apporte un appui politique et technique constant au TICE et nous exhortons tous les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore ratifié à agir concrètement en vue de sa ratification.

Conjuguée à ses échanges propices au renforcement de la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, la vérification du désarmement s'impose comme l'une des réussites de ces dernières années. La Suède est fière de participer au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et au Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, qui continuent d'apporter des éclairages utiles sur les futures exigences en matière de vérification. Nous encourageons vivement un plus grand nombre d'États, dotés ou non d'armes nucléaires, à se joindre à ces efforts.

La Suède a participé activement aux négociations de 2017 qui ont conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous avons alors fait part de nos préoccupations quant à certaines lacunes du projet. En juillet de cette année, le Gouvernement a annoncé que la Suède s'abstiendrait de signer ou de chercher à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans sa forme actuelle, essentiellement en raison de ces lacunes. Nous chercherons toutefois à devenir un État observateur après l'entrée en vigueur de ce traité.

La Suède déplore vivement la dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui a fortement contribué à la sécurité européenne et mondiale pendant plus de 30 ans et dont l'échec est essentiellement dû au non-respect de la Russie. Il reste toutefois une lueur d'espoir importante – le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (START), qui, pour autant que nous sachions, continue d'être pleinement appliqué. Nous appelons les États-Unis et la Russie à s'entendre rapidement sur un accord de prolongation de cinq ans du START, qui est un élément crucial de la stabilité stratégique et un facteur décisif en amont de la Conférence d'examen du Traité. Il formerait aussi un socle propice à la négociation d'un

traité successeur. Défaire notre seul filet de sécurité sans en créer un nouveau pourrait mettre gravement en péril la sécurité mondiale.

L'examen de certains grands problèmes régionaux de prolifération est un rappel constant du rôle incontournable de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la non-prolifération mondiale. La Suède est fière de présider le Conseil des gouverneurs de l'Agence en 2019 et 2020. Nous devons fournir à cette dernière le soutien politique et financier dont elle a besoin, ainsi que des outils de contrôle adéquats, notamment en veillant à ce que le protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées soit appliqué universellement. L'Agence est plus qu'une agence de surveillance du nucléaire. Elle est fidèle à sa devise « L'atome pour la paix et le développement ».

Les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée restent une menace majeure pour le régime mondial de non-prolifération. Nous nous félicitons des initiatives diplomatiques prises depuis le début de 2018, et cette dynamique doit être maintenue. La République populaire démocratique de Corée doit formaliser ses engagements visant à la dénucléarisation d'une manière complète, vérifiable et irréversible, notamment en signant et en ratifiant le TICE.

La Suède et l'Union européenne restent de fervents défenseurs du Plan d'action global commun. Sa désagrégation serait très préjudiciable au régime mondial de non-prolifération. C'est pourquoi les récentes violations par l'Iran des limites dans le domaine nucléaire fixées par le Plan d'action global commun constituent de sérieux revers. Par ailleurs, nous regrettons profondément le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun et la réimposition de sanctions. Nous demandons instamment à l'Iran de coopérer pleinement et en temps voulu avec l'AIEA dans la mise en œuvre de l'accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du TNP.

L'année prochaine sera cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. La conférence d'examen du Traité offre la possibilité de sortir la diplomatie du désarmement de l'impasse, et il faut saisir cette occasion. Notre réussite passe par la pleine collaboration de tous les États, dotés ou non d'armes nucléaires, dans un esprit de conciliation.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection et leur souhaiter beaucoup de succès dans leur mission. Nous tenons à les assurer, ainsi que les autres délégations

participant à la Première Commission, de la coopération de l'État du Qatar pour garantir le succès des travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

L'extension et l'essor des conflits armés internes et régionaux mettent en péril la sécurité des États et contribuent à leur déstabilisation, ce qui est préjudiciable à la sécurité internationale et régionale. De surcroît, la prolifération et la disponibilité des armes et leur utilisation par des groupes belligérants posent le risque que ces armes tombent entre les mains de groupes terroristes et de réseaux transnationaux de traite des personnes. Il est absolument nécessaire de prendre des mesures concertées à l'échelle internationale pour remédier à ces problèmes graves et pour renforcer notre action de prévention et de règlement pacifique des conflits conformément au droit international.

Les conventions internationales relatives au désarmement ont jeté les fondements de la réalisation de nos objectifs. Nous devons nous rappeler que le recours à un dialogue constructif pour résoudre les différends est le seul moyen de renforcer la confiance et de réduire la prolifération, l'utilisation et la mise au point des armes, et ce afin, à terme, de stabiliser les pays et les sociétés. Le Qatar rappelle son soutien aux efforts internationaux visant à prévenir collectivement les crises et à les résoudre par des moyens pacifiques, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. La sécurité humaine est une priorité absolue de la communauté internationale et un objectif qui mérite une action collective. Il ne fait aucun doute que sa réalisation nécessite d'éliminer les tensions mondiales, ce qui exige que tous les acteurs internationaux entament un dialogue sur tous les problèmes qui font peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. La Conférence du désarmement étant la seule instance de négociation pour débattre des questions de désarmement, il est essentiel de veiller à ce qu'elle puisse adopter un programme de travail équilibré et complet qui permette de répondre aux aspirations de la communauté internationale à ce sujet.

L'évolution de la situation et les tensions liées à la prolifération des armes nucléaires concernent tous les pays et ont des conséquences sur la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est donc vivement préoccupée par l'enlisement du processus d'élimination des armes nucléaires au Moyen-Orient et par le non-respect des engagements pris lors de la Conférence des Parties

chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995, ainsi que les mesures prises lors des Conférences d'examen de 2000 et 2010, de même que par l'échec de la Conférence d'examen de 2015. Nous soulignons la grande importance que nous attachons à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de notre nation sœur, la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous aurons à cœur d'atteindre l'objectif souhaité par la Conférence, qui peut contribuer à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et international.

Au vu des progrès rapides et constants réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications et des insuffisances de la législation internationale dans ce secteur vital, le renforcement de la cybersécurité et de la sécurité électronique est un défi complexe posé à la communauté internationale. L'utilisation abusive du cyberspace menace les individus et les États et devient une source de désaccords et de conflits. Il est donc extrêmement important de le régler dans l'intérêt de tous. Le Qatar a récemment été victime d'une cyberattaque au cours de laquelle l'Agence de presse du Qatar a été piratée. Cela a déclenché une crise internationale dont les dangereuses répercussions sur la paix et la sécurité internationales ont été claires pour nous tous. La régularité croissante de ces menaces constitue une dégradation des relations internationales.

L'État du Qatar a donc redoublé d'efforts en matière de cybersécurité en révisant et en mettant à jour sa législation nationale en la matière. Nous avons également participé à des échanges de conseils techniques et de connaissances dans le cadre des activités de l'ONU, notamment des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27, dans le but de réglementer le comportement responsable des États dans le domaine de la cybersécurité. L'État du Qatar est attaché à la coopération internationale pour relever ces défis communs. C'est pourquoi nous avons fait part de notre volonté d'accueillir une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, pour examiner la question de la réglementation de la cybersécurité conformément au droit international.

Le Qatar a adopté une position ferme en ce qui concerne les questions de désarmement et de non-prolifération, car il est fermement convaincu que l'instauration de la paix et de la sécurité internationales est la responsabilité commune de tous les États. Nous pensons que le multilatéralisme est le seul moyen permettant de traiter

les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale et de débarrasser l'humanité des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

Pour terminer, l'État du Qatar réitère sa volonté de renforcer ses partenariats et sa coopération dans le cadre des Nations Unies afin de promouvoir les efforts internationaux visant à instaurer la paix et la sécurité internationales.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec le Bureau dans la conduite des travaux de la Commission.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/74/PV.3).

La Malaisie demeure préoccupée par l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Le dispositif de désarmement nucléaire, de maîtrise des armements et de non-prolifération est mis à rude épreuve et est en train d'être démantelé. Le récent effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la possibilité que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques de 2010 ne soit pas prorogé après son expiration en 2021, et les problèmes liés aux discours en matière de désarmement nucléaire aggravent les difficultés actuelles. Ces revers persistants provoquent l'instabilité et créent un environnement préjudiciable à la paix et la sécurité internationales.

Le monde assiste au début d'une nouvelle course aux armements, comme en témoignent la mise au point et la mise à l'essai de missiles terrestres à portée intermédiaire après l'abrogation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et les intentions annoncées des anciens États parties à ce traité de continuer à mettre au point ces armes. Nous avons besoin d'un dialogue constructif entre tous les États. Nous avons tous la responsabilité de sauvegarder le dispositif de désarmement et de maîtrise des armements et de faire avancer le processus de désarmement nucléaire. Il faut améliorer la conceptualisation dans ce domaine, en mettant l'accent sur le paradigme des conséquences humanitaires des armes nucléaires, en tant que moyen plus efficace de contribuer à améliorer les discours et la compréhension. Depuis longtemps, dès la création de l'Assemblée générale en 1946, la communauté internationale a appelé de ses vœux l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'an prochain, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence d'examen de 2020 nous offre une occasion idéale de réaffirmer nos engagements en faveur du programme mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, tout en encourageant la coopération en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Par conséquent, la Malaisie appuie l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils concilient leurs points de vue divergents, en vue de faire avancer le désarmement nucléaire et de préserver le dispositif de désarmement et de maîtrise des armements. Par ailleurs, la Malaisie estime qu'il importe de sensibiliser et d'éduquer davantage le public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité. À ce titre, la Malaisie se félicite de la commémoration et de la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre. Dans cet esprit, nous continuerons à travailler en collaboration avec d'autres pays partageant la même vision pour appliquer des mesures de suivi relativement à la résolution 73/64 de l'Assemblée générale portant sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace our de l'emploi d'armes nucléaires.

La Malaisie réaffirme son engagement et son soutien indéfectible au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes en train de prendre les dispositions nécessaires pour ratifier ce traité dans les meilleurs délais et ce faisant, contribuer à son entrée en vigueur rapide. La Malaisie exhorte tous les États à adopter la même approche ouverte et ciblée à l'égard du Traité et à y adhérer, en tant que signe de notre engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle pour réaliser des progrès systématiques vers l'élimination des armes nucléaires. La Malaisie appelle tous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

Nous réaffirmons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires fait partie intégrante des efforts en faveur du désarmement nucléaire et de la paix et de la stabilité régionales. À cet égard, nous continuerons à coopérer activement avec d'autres États membres de l'ASEAN en vue d'amener les États dotés d'armes nucléaires à signer et à ratifier le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, conformément au Plan de la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN pour 2025. Nous sommes également favorables à la convocation, en novembre, de la

Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous exhortons tous les États de la région à participer activement à cette conférence pour faire de cette zone une réalité.

Plus près de chez nous, la Malaisie est vivement préoccupée par le lancement d'un projectile de qualité militaire qu'aurait effectué la République populaire démocratique de Corée le 2 octobre dernier, un fait qui porte atteinte aux mesures de confiance et à la sécurité de la péninsule coréenne. La Malaisie appelle de ses vœux la reprise du dialogue en vue de parvenir à la réconciliation et à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

La Malaisie appuie pleinement la Convention sur les armes chimiques et invite les pays développés à promouvoir la coopération internationale au moyen des transferts de technologie, de matériel et d'équipement à des fins pacifiques dans ce domaine. Nous appelons également à la levée de toutes les restrictions discriminatoires qui sont contraires à l'esprit de la Convention. Nous appuyons les initiatives de la communauté internationale en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et au respect de ses dispositions. Conformément à l'article IV de cette convention, la Malaisie travaille à l'adoption d'un projet de loi national sur les armes biologiques, ce qui permettra de renforcer notre application de la Convention.

Le monde est confronté à des cybermenaces qui évoluent rapidement et qui sont de plus en plus sophistiquées. Nous sommes conscients que les défis liés à l'établissement des responsabilités dans le domaine cybernétique sont complexes. Sur ce point, la Malaisie tient à souligner l'importance qu'il y a à mettre en place un mécanisme universel d'attribution des responsabilités, sous les auspices des Nations Unies, reconnu par tous les États Membres. Dans le cadre de la mise en place de ce mécanisme, il faut notamment accorder la plus haute importance au devoir de précaution pour prévenir toute attribution injustifiée.

La Malaisie reste déterminée à ratifier les traités internationaux régissant l'utilisation de l'espace et à y adhérer. À cet égard, nous avons approuvé notre politique spatiale nationale pour 2030 et nous avons entamé le processus d'élaboration d'une législation nationale relative à l'espace extra-atmosphérique. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec les autres États Membres alors que nous mettons en place notre cadre réglementaire national relatif à l'espace extra-atmosphérique.

Nous restons vivement préoccupés par le transfert, la fabrication et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. La Malaisie appelle à la mise en œuvre complète, équilibrée et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de prévenir leur propagation illicite. Nous estimons qu'il faut redoubler d'efforts pour s'attaquer au problème de l'utilisation des armes explosives dans les zones peuplées, et nous soutiendrons les efforts déployés dans cette optique, notamment par la formulation d'une déclaration politique, comme l'a demandé le Secrétaire général.

Les menaces posées par tous les types d'armes ne cessent de se multiplier en raison des capacités technologiques et de la connectivité mondiale. Aucun pays ne peut à lui seul faire face aux conséquences catastrophiques de ces menaces potentielles. Compte tenu de la situation politique et des conditions de sécurité actuelles, il convient de réexaminer les objectifs et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en vue de faire avancer le programme de désarmement mondial. Toute mesure qui fait abstraction de la lettre et de l'esprit de la Charte et qui ne tient pas compte des principes du droit international, y compris le droit international humanitaire, portera atteinte aux initiatives sérieuses et sincères lancées dans le domaine du désarmement. À cet égard, la Malaisie souligne l'importance fondamentale des solutions multilatérales adoptées d'un commun accord pour faire face aux problèmes liés au désarmement et à la sécurité internationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti ce matin.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La Fédération de Russie organisera des consultations aujourd'hui à 15 heures dans la salle de conférence A. Je voudrais également faire trois annonces.

Premièrement, comme l'a mentionné le Président ce matin, la liste des orateurs pour le débat thématique sera ouverte demain matin à 9 heures. En ce qui concerne l'annonce faite par le Président ce matin à propos de l'exercice du droit de réponse, nous demandons aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse de bien vouloir en informer le Secrétariat avant 17 heures et cet après-midi de manière à allouer le temps nécessaire.

Deuxièmement, comme les membres le savent, l'Organisation des Nations Unies est confrontée à une grave crise de liquidités. Nos séances doivent donc prendre fin à 13 heures et à 18 heures précises. Le temps alloué à cette partie de la séance sera donc ajusté en fonction du nombre d'orateurs souhaitant exercer leur droit de réponse, selon que de besoin. Le Président fera les annonces requises à ce sujet.

Enfin, le Secrétariat appelle l'attention des membres sur la date limite proposée pour le A/C.1/74/CRP.1/Rev.1. La date limite proposée pour le dépôt de projets de texte est le jeudi 17 octobre à midi. Cette date, comme le savent les membres, est établie compte tenu du nombre de projets de résolution et de décision dont la Première Commission est saisie et de la manière dont les décisions sur les projets sont agencées et programmées à la Commission. Étant donné la grave crise de liquidités que rencontre actuellement l'Organisation et conscient de ses incidences pour ce qui a trait au A/C.1/74/CRP.1/Rev.1, le Secrétariat tient à informer les membres qu'il ne pourra pas garantir la publication en temps voulu des projets de texte déposés après la date limite du 17 octobre à midi. Nous encourageons donc les délégations à respecter la date limite proposée pour le dépôt des projets.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Première Commission se tiendra cet après-midi à 15 heures dans la salle de conférence 4. Nous poursuivrons le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Je demande instamment à toutes les délégations d'être ponctuelles afin de nous permettre de mener nos travaux dans les délais prévus.

La séance est levée à 13 heures.